

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 675 14 mars 2012

SOMMAIRE

Aberdeen Global32354	Groupe Nature et Vitalité S.A32356
Aberdeen Global II32357	Group International Finance Holding S.A.
Aberdeen Global IV32358	32395
Aberdeen Global V32376	Group International Finance Holding S.A.
Agrandir l'Habitat Sàrl32355	32396
Atemi Luxco S.à r.l	GSC European CDO I-R S.A 32366
Belu Air S.A 32395	GS&P Kapitalanlagegesellschaft S.A 32396
Cofival S.A32366	Guardian Digital Communications Luxem-
Dentsply Holdings S.à r.l32371	bourg S. à r.l
Desta S.A. SPF32400	GUS US Holdings SE, Luxembourg Branch
D.P. S.à.r.l	32398
European Business Park Company 32367	Halliburton Luxembourg S.à r.l 32375
Gasfin Development S.A32368	Hamburg-Luxemburger Warenhandelsge-
Gasfin S.A	sellschaft
Gasfin Slovenia S.A32370	Immo-Future Promotion S.A 32381
Gasfin Slovenia S.A32370	Key Energy Services Luxembourg II S. à r.l
Gemplus International S.A32380	La Réserve de Sigefroid S.A32396
GENEVA MANAGEMENT GROUP (Lu-	Marakas S.A
xembourg) SA32381	OneBeacon Holdings (Luxembourg) S.à r.l.
GENEVA MANAGEMENT GROUP (Lu-	32376
xembourg) SA 32388	Parker Hannifin Partnership S.C.S 32382
Gnosis S.àr.l	Persimmons Holding S.A
Gnosis S.àr.l 32369	Rinispa S.A
Gnosis S.àr.l 32389	Ryder Capital Luxembourg Limited32380
Goodman Sapphire Logistics (Lux) S.à r.l.	Thistle Properties S.à r.l
32354	Thome SA
GPE VI FIS GP S.à r.l32354	Travel Retail Investment S.C.A 32369
Groupe Nature et Vitalité S.A32354	Vincent Zappone Promotions Immobiliè-
Groupe Nature et Vitalité S.A 32356	res SA32356
Groupe Nature et Vitalité S.A 32357	100 074



GPE VI FIS GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 146.294.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 31 janvier 2012, de nommer en tant que gérant de la Société avec effet immédiat:

Madame Myriam DELTENRE, née le 16 février 1963 à Arlon, Belgique, résidant au 48, Le Pas de Loup, B-6791 Guerlange, Belgique

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 février 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012017283/15.

(120020921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

Goodman Sapphire Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.019.355,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 133.833.

EXTRAIT

L'adresse professionnelle du conseil de gérance concernant:

Mr Daniel Peeters a été modifiée au 28, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg avec effet au 1 er décembre 2011.

Mr Dominique Prince a été modifiée au 28, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg avec effet au 1 ^{er} décembre 2011.

Changement d'adresse concernant l'associé suivant:

Il est noté qu'en date du 1 ^{er} décembre 2011, GELF Investments (Lux) S.à r.l. a changé d'adresse et se trouve au 28, boulevard d'Avranches L-1160 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Mailys Egan

Mandataire

Référence de publication: 2012017262/20.

(120021542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

Groupe Nature et Vitalité S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 29.785.

Par la présente, je tient à vous annoncer ma décision de démissionner de mon poste d'Administrateur au sein du Conseil d'Administration et ceci avec effet immédiat.

Strassen, le 11 janvier 2012.

J. STEFFEN.

Référence de publication: 2012017264/10.

(120021246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

Aberdeen Global, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 27.471.

Résolutions par voie circulaire du conseil d'administration d'Aberdeen Global

Les soussignés, tous membres du conseil d'administration (le "Conseil") d'Aberdeen Global (la "Société"), adoptent les résolutions suivantes à l'unanimité:

1. IL EST OBSERVÉ que Neville Miles a démissionné de son mandat d'administrateur de la Société le 31 décembre 2011.



- 2. IL EST RÉSOLU de constater et approuver la composition suivante du Conseil de la Société:
- Martin Gilbert
- Christopher Little
- Gary Marshall
- David van der Stoep
- Hugh Young
- Bob Hutcheson
- Victoria Brown
- Charlie Macrae
- 3. IL EST RÉSOLU de charger un conseiller juridique de procéder à tous les enregistrements nécessaires auprès de l'autorité de tutelle luxembourgeoise au titre de ce qui précède.

Les présentes résolutions ont été adoptées à l'unanimité des administrateurs de la Société le 2 janvier 2012. Référence de publication: 2012018723/24.

(120023355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Agrandir, Agrandir l'Habitat Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3213 Bettembourg, 7, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 49.618.

L'an deux mille onze, le deux décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Joël CANTON, ingénieur, né le 17 février 1948 à Villerupt (France) demeurant à F-54000 Nancy, 18, rue Eugène Hugo (France), et
- 2.- Monsieur Pierre CANTON, né le 5 juillet 1945 à Villerupt (France), demeurant à F-54560 Anderny, 19, rue de la Gare (France),

ici représentés par Monsieur Sébastien FEVE, Expert-Comptable, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 8, Boulevard de la Foire, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Lesquels comparants, agissant comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "AGRANDIR L'HABITAT S.à r.l.", en abrégé AGRANDIR, ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 56, route de Trèves, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 49.618,
- a été constituée originairement sous la dénomination AGRANDIR L'HABITAT Benelux, en abrégé AGRANDIR, suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 décembre 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 133 du 24 mars 1995.

Les statuts de la société ont été modifiés suivants actes reçus par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg en date du:

- en date du 29 octobre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 41 du 30 janvier 1997, en adoptant la dénomination de HELIOLUX, S.à r.l., ayant comme enseigne commerciale AGRANDIR L'HABITAT Benelux.
 - 6 janvier 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 292 du 19 avril 2000,
 - 20 juillet 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 25 du 15 janvier 2001,
- 20 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 687 du 3 mai 2002, en adoptant la dénomination de AGRANDIR L'HABITAT, S.à r.l., en abrégé AGRANDIR.
 - 29 avril 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 588 du 28 mai 2003
- Que le capital social est fixé à vingt mille euros (20.000,- EUR), représenté par huit cents (800) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées.
- Que les comparants sont les seuls et uniques associés de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social vers L-3213 Bettembourg, 7, rue des Artisans et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" Art. 5. (1 er alinéa). Le siège social est établi dans la Commune de Bettembourg."



Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Art. 6. Le capital social est fixé à vingt mille euros (20.000,- EUR), représenté par huit cents (800) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées."

Troisième résolution

Les associés constatent que l'adresse de l'associé Monsieur Pierre CANTON, préqualifié est dorénavant: F-54560 Anderny, 19, rue de la Gare (France).

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de 850,- EURs.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sébastien FEVE, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 décembre 2011. Relation GRE/2011/4431. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME

Junglinster, le 3 février 2012.

Référence de publication: 2012017106/59.

(120021248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

Groupe Nature et Vitalité S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 29.785.

Par la présente, nous tenons à vous annoncer notre décision de démissionner de notre poste du Commissaire aux Comptes et ceci avec effet immédiat,

Strassen, le 11 janvier 2012.

Van Cauter-Snauwaert & Co Sàrl

Signature

Référence de publication: 2012017265/12.

(120021246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

Groupe Nature et Vitalité S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 29.785.

Par la présente, je tiens, à vous annoncer ma décision de démissionner de mon poste d'Administrateur au sein du Conseil d'Administration et ceci avec effet immédiat

M.I. FLORANGE.

Référence de publication: 2012017266/10.

(120021246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

Vincent Zappone Promotions Immobilières SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3670 Kayl, 11, rue de Noertzange.

R.C.S. Luxembourg B 80.669.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est déroulée au siège social de Kayl, le 19 janvier 2012 à 10.00 heures.

Les actionnaires de la société 'Vincent ZAPPONE Promotions Immobilières S.A.', représentant l'intégralité du capital social, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1) le mandat des administrateurs est reconfirmé et renouvelé:
- Monsieur Vincent ZAPPONE, employé privé,

né le 25/04/1953 à Dudelange

- Madame Nives PERSIA, employée privée,



née le 25/07/1959 à Marchone (I)

- Monsieur Laurent ZAPPONE, employé privé,

né le 03/01/1981 à Luxembourg

- 2) le mandat de l'administrateur-délégué est reconfirmé et renouvelé:
- Monsieur Vincent ZAPPONE, prénommé,

avec droit de signature isolé et droit de co-signature obligatoire.

3 le mandat du commissaire aux comptes est reconfirmé et renouvelé:

La société à responsabilité limitée 'Bureau MODUGNO s.à r.l.', ayant son siège social à L-3313 BERGEM, 130, Grand-Rue, inscrit au registre de commerce sous le numéro B 35889.

4) Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et et du commissaire aux comptes, prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2018 statuant sur les comptes de l'exercice 2017.

Kayl, le 19 janvier 2012.

Les Actionnaires

Référence de publication: 2012017602/27.

(120020946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

Groupe Nature et Vitalité S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 29.785.

Par la présente, je tiens à vous annoncer ma décision de démissionner de mon poste d'Administrateur au sein du Conseil d'Administration et ceci avec effet immédiat.

Strassen, le 11 janvier 2012.

G. ROKOSUIEVA.

Référence de publication: 2012017267/10.

(120021246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

Aberdeen Global II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 136.363.

Résolutions par voie circulaire du conseil d'administration d'Aberdeen Global II

Les soussignés, tous membres du conseil d'administration (le "Conseil") d'Aberdeen Global (la "Société"), adoptent les résolutions suivantes à l'unanimité:

- 1. IL EST OBSERVÉ que Neville Miles a démissionné de son mandat d'administrateur de la Société le 31 décembre 2011.
 - 2. IL EST RÉSOLU de constater et approuver la composition suivante du Conseil de la Société:
 - Martin Gilbert
 - Christopher Little
 - Gary Marshall
 - David van der Stoep
 - Hugh Young
 - Bob Hutcheson
 - Victoria Brown
 - Charlie Macrae
- 3. IL EST RÉSOLU de charger un conseiller juridique de procéder à tous les enregistrements nécessaires auprès de l'autorité de tutelle luxembourgeoise au titre de ce qui précède.

Les présentes résolutions ont été adoptées à l'unanimité des administrateurs de la Société le 2 janvier 2012. Référence de publication: 2012018724/24.

(120023354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Guardian Digital Communications Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,40.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 126.612.

Les comptes consolidés au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 26 janvier 2012.

Référence de publication: 2012017268/11.

(120020763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

Aberdeen Global IV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 139.490.

Résolutions par voie circulaire du conseil d'administration d' Aberdeen Global IV

Les soussignés, tous membres du conseil d'administration (le "Conseil") d'Aberdeen Global (la "Société"), adoptent les résolutions suivantes à l'unanimité:

- 1. IL EST OBSERVÉ que Neville Miles a démissionné de son mandat d'administrateur de la Société le 31 décembre 2011.
 - 2. IL EST RÉSOLU de constater et approuver la composition suivante du Conseil de la Société:
 - Martin Gilbert
 - Christopher Little
 - Gary Marshall
 - David van der Stoep
 - Hugh Young
 - Bob Hutcheson
 - Victoria Brown
 - Charlie Macrae
- 3. IL EST RÉSOLU de charger un conseiller juridique de procéder à tous les enregistrements nécessaires auprès de l'autorité de tutelle luxembourgeoise au titre de ce qui précède.

Les présentes résolutions ont été adoptées à l'unanimité des administrateurs de la Société le 2 janvier 2011.

Référence de publication: 2012018725/24.

(120023353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Thistle Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 166.657.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh day of January.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

THERE APPEARED:

Mr Scott Hugh AITKEN, a British citizen, born on September 16, 1971 in Paisley, United Kingdom, and residing at 12 Yeomans Row, SW3 2AH London, United Kingdom,

here represented by Mrs Alexia UHL, private employee, with professional address at L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Thistle Properties S.à r.l." (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand



Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

3. Object.

- 3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. The Company shall be considered as a "Société de Participations Financières" according to the applicable provisions.
- 3.2 It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.
- 3.3 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company to the extent permitted under Luxembourg law. To the extent permitted under Luxembourg law the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company.
- 3.4 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.
- 3.5 The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, construct for its own account, develop, divide and manage any real estate. It may further execute all works of renovations and transformations as well as the maintenance of these assets.
- 3.6 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

4. Duration.

- 4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.
- 4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

5. Capital.

- 5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.
- 5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

6. Shares.

- 6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- 6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
 - 6.3 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.
- If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.



A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

- 6.4 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.
 - 6.5 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

7. Board of managers.

- 7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).
 - 7.2 The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).
 - 7.3 The shareholder(s) may decide to appoint one or several Class A managers and one or several Class B managers.

8. Powers of the board of managers.

- 8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.
- 8.2 Subject to article 8.3 special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, by any manager of the Company.
- 8.3 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, only by any Class A manager acting jointly with any Class B manager.

9. Procedure.

- 9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.
- 9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.
- 9.3 The notice period may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or email, of each member of the board of managers of the Company or if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting.
- 9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.
- 9.5 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, at least one Class A manager and one Class B manager (in each case, whether in person or by proxy) votes in favour of the resolution. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote.
- 9.6 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting.
- 9.7 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.
- 9.8 In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

10. Representation.

- 10.1 Subject to article 10.2 the Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of any manager of the Company or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 and 8.3 of these Articles.
- 10.2 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any Class A manager with any Class B manager.



11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

12. Powers and Voting rights.

- 12.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.
- 12.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.
- 12.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

13. Form - Quorum - Majority.

- 13.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.
- 13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.
- 13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

14. Accounting year.

- 14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December
- 14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.
 - 14.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Allocation of profits.

- 15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.
- 15.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.
- 15.3 The general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised either since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves, including share premium, but decreased by losses carried forward or, where the distribution is to be made during the first financial year of the Company, since the date of incorporation of the Company but, in either case, decreased by sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

VI. Dissolution - Liquidation

In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2012.



Subscription - Payment

Thereupon, Mr Scott Hugh AITKEN, pre-named and represented as stated above declares to subscribe to five hundred (500) shares in registered form, with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following entity is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

Victoria Management Services S.A., RCS Luxembourg B 47.765, having its registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 58, rue Charles Martel, L2134 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, said proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-sept janvier.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Scott Hugh AITKEN, citoyen britannique, né le 16 septembre 1971 à Paisley, Royaume-Uni, et résidant au 12 Yeomans Row, SW3 2AH Londres, Royaume-Uni,

ici représenté par Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement au L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

1. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Thistle Properties S.à r.l.» (ciaprès la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

2. Siège social.

- 2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.
- 2.2 Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des évènements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces évènements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.



3. Objet social.

- 3.1 La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. La Société sera considérée comme une Société de Participations Financières selon les mesures en vigueur.
- 3.2 Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. Dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise la Société pourra également donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société.
- 3.4 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.5 La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.
- 3.6 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

- 4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant l'un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

5. Capital.

- 5.1 Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

6. Parts sociales.

- 6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- 6.2 Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
 - 6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle aura été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

- 6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi ou il pourra être consulté par chaque associé.
- 6.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.



III. Gestion - Représentation

7. Conseil de gérance.

- 7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n' (ne) est (sont) pas nécessairement associé(s).
 - 7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).
- 7.3 L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B.

8. Pouvoirs du conseil de gérance.

- 8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus qu'un gérant, du conseil de gérance, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.
- 8.2 Sous réserve des dispositions de l'article 8.3, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, par tout gérant de la Société.
- 8.3 Si les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques ne peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, que par tout gérant de Classe A agissant conjointement avec tout gérant de Classe B.

Procédure.

- 9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.
- 9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.
- 9.3 Il peut être renoncé à la période de convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, ou si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.
- 9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.
- 9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix à la condition que, si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B (à chaque fois soit en personne soit par procuration) votent en faveur de la résolution. Le Président ne dispose pas d'une seconde voix ou d'une voix prépondérante.
 - 9.6 Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents à la réunion.
- 9.7 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.
- 9.8 En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

10. Représentation.

- 10.1 Sous réserve des dispositions de l'article 10.2, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant ou par la signature de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2 et 8.3 des Statuts.
- 10.2 Si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de tout gérant de Classe A et de tout gérant de Classe B.
- 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.



- 12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.
- 12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

13. Forme - Quorum - Majorité.

- 13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyé(e)s par lettre ou téléfax.
- 13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.
- 13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

14. Exercice social.

- 14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.
- 14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.
 - 14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

15. Affectation des bénéfices.

- 15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.
- 15.3 L'assemblée générale des associés peut décider de distribuer des dividendes intérimaires sur la base d'un état comptable préparé par les gérants dont il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, comprenant la prime d'émission, mais diminué des pertes reportées ou, lorsque la distribution a lieu lors du premier exercice social de la Société, depuis la date de constitution de la Société mais, dans tous les cas, diminué des sommes à allouer à la réserve légale établie en fonction de la loi ou des présents statuts.

VI. Dissolution - Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2012.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, Monsieur Scott Hugh AITKEN, prénommé et représenté comme spécifié ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, lequel le reconnaît expressément.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille euros (EUR 1.000).

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt la Société constituée, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit a passé les résolutions suivantes:

1. La société suivante est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Victoria Management Services S.A., RCS Luxembourg B 47.765., ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date spécifiée en tête des présents Statuts.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, la mandataire de la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 janvier 2012. LAC/2012/4785. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur pd (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 2 février 2012.

Référence de publication: 2012018033/432.

(120021925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

GSC European CDO I-R S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 121.372.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 25 janvier 2012 que:

- le siège social de la Société est transféré à partir du 2 janvier 2012 au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
- l'adresse professionnelle des administrateurs se trouve désormais au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Erik van OS

Administrateur

Référence de publication: 2012017288/15.

(120021407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

Cofival S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 115.822.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 20 octobre 2011:

- 1. la démission du Commissaire aux comptes:
- Dirk OPPELAAR, avec adresse à 12, Rue de l'Arquebuse, 1204 Genève –Suisse a été acceptée avec effet au 7 mars 2011;
 - 2. la nomination du Commissaire aux comptes:
- Interaudit S.à r.l, avec adresse à 119, Avenue de la Faïencerie L 1511 Luxembourg, a été acceptée avec effet au 7 mars 2011 et ce, pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2012;



Luxembourg, le 7 février 2012. Pour extrait conforme Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2012018219/18.

(120022747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

European Business Park Company, Société Anonyme.

Siège social: L-9289 Diekirch, 17, rue François-Julien Vannerus. R.C.S. Luxembourg B 103.736.

CLOTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille onze, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "EUROPEAN BUSINESS PARK COMPANY", (ci-après la "Société"), avec siège social à L-9289 Diekirch, 17, rue Francois-Julien Vannerus, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 103736, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 septembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 591 du 11 décembre 1993, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant deux actes reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 25 juin 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 502 du 7 octobre 1996.

La société a été mise en liquidation volontaire suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 346 du 17 février 2009.

L'assemblée est présidée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Aniel GALLO, employé, demeurant professionnellement à Mamer, 53, route d'Arlon.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Nomination du commissaire-vérificateur
- 2.- Présentation du rapport du commissaire-vérificateur.
- 3.- Décharge à donner au liquidateur et au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.
- 4.- Décharge à donner aux membres du bureau de l'assemblée prononçant la liquidation finale de la société.
- 5.- Conservation des livres et documents de la société.
- 6.- Clôture de la liquidation.
- 7.- Divers.
- B) Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, l'assemblée déclarent se référer.
- C) Que les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.
- D) Qu'il appert de ladite liste de présence que toutes les actions en circulation sont présentes ou représentées à la présente assemblée et, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblé nomme Monsieur Arthur WELTER, aux fonctions de commissaire-vérificateur.

Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.



Quatrième résolution

L'assemblée donne décharge aux membres du bureau de l'assemblée prononçant la liquidation finale de la société.

Cinquième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à L-9289 Diekirch, 17, rue François-Julien Vannerus, de même qu'y resteront consignées les sommes et valeurs qui reviendraient éventuellement encore aux créanciers ou aux actionnaires, et dont la remise n'aurait pu leur avoir été faite.

Sixième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition du présent procès-verbal pour procéder utilement aux publications exigées par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux autres mesures que les circonstances exigeront.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à neuf cent cinquante euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connu du notaire par leurs noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Aniel GALLO, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 décembre 2011. Relation GRE/2011/4639. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 février 2012.

Référence de publication: 2012017232/73.

(120021561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

Gasfin Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 153.190.

Le siège social de la société a été transféré avec effet immédiat, à l'adresse suivante:

65, Rue des Romains

L-8041 Strassen

Strassen, le 2 janvier 2012.

GASEIN DEVELOPMENT SA

Signature

Référence de publication: 2012017270/13.

(120020880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

Thonne SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 142.158.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 24 janvier 2012

Cinquième résolution:

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Guy HORNICK et désigne à partir du 24 janvier 2012 Monsieur Gerdy ROOSE, né à Wevelgem (Belgique) le 14.02.1966, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013.

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Thierry FLEMING et désigne à partir du 24 janvier 2012 Monsieur Pierre LENTZ, né à Luxembourg le 22.04.1959, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.



L'assemblée prend note du changement d'adresse professionnelle de la société AUDIEX S.A., anciennement sise 57, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg et transférée 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

THONNE SA Société Anonyme

Référence de publication: 2012019159/22.

(120023742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Gnosis S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3879 Schifflange, 9, rue Dr Welter.

R.C.S. Luxembourg B 94.497.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012017279/9.

(120021467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

Gasfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 116.145.

Le siège social de la société a été transféré avec effet immédiat, à l'adresse suivante:

65. Rue des Romains

L-8041 Strassen

Strassen, le 2 janvier 2012. GASFIN SA

Signature

Référence de publication: 2012017272/13.

(120020884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

Travel Retail Investment S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 111.854.

Il résulte des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société le 20 septembre 2011 que:

- Monsieur Eric ADJOUBEL a démissionné en tant que Commissaire aux comptes de la Société avec effet au 20 septembre 2011;
- Monsieur Steve TADLER, né le 17 septembre 1959 à Montgomery, Alabama, Etats Unis d'Amérique, résidant au 10 Brookwood Road, Manchester MA 01944, Etats Unis d'Amérique est nommée en tant que Commissaire aux comptes de la Société avec effet au 20 septembre 2011 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017;
- Monsieur Juan Carlos TORRES, est nommée en tant que Commissaire aux comptes de la Société avec effet au 20 septembre 2011 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017;
- Monsieur Andres HOLZER, est nommée en tant que Commissaire aux comptes de la Société avec effet au 20 septembre 2011 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017;
- Monsieur Pablo ARIZTEGUI, est nommée en tant que Commissaire aux comptes de la Société avec effet au 20 septembre 2011 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017, et
- Monsieur Luis SOLORZANO, est nommée en tant que Commissaire aux comptes de la Société avec effet au 20 septembre 2011 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 6 février 2012.

Référence de publication: 2012018546/23.

(120022456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.



Marakas S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 107.139.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 2 février 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société anonyme MARAKAS S.A., dont le siège social à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée, a été dénoncé en date du 29 septembre

Le même jugement a nommé jugé-commissaire Madame Carole BESCH, premier juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Pierre-Yves MAGEROTTE, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de commerce de et à Luxembourg avant le 23 février 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme Pierre-Yves MAGEROTTE Le liquidateur

Référence de publication: 2012017653/21.

(120021454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

Gasfin Slovenia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 138.633.

Le siège social de la société a été transféré avec effet immédiat, à l'adresse suivante:

65. Rue des Romains

L-8041 Strassen

Strassen, le 2 janvier 2012.

GASFIN SLOVENIA SA

Signature

Référence de publication: 2012017273/13.

(120020973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

Gasfin Slovenia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 138.633.

Les Comptes Annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Signature.

Le 4/1/2012.

Référence de publication: 2012017274/10.

Atemi Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

(120021242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

Capital social: EUR 1.012.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 112.301.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés prises en date du 17 janvier 2012 que:

- Monsieur Michael Denny, né le 1 Novembre 1977 à Kilkenny (Ireland), ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg a démissionné, avec effet le 31 janvier 2012, de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société,



- Monsieur Christophe Mathieu, né le 18 janvier 1978 à Verviers (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg a été nommée Gérant de catégorie A de la Société avec effet au 1 ^{er} février 2012.

Depuis le 1 er février 2012, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

Gérant de catégorie A:

- Madame Corine Frérot, née le 25 Novembre, 1973 à Brou-sur-Chantereine (France), ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
 - Monsieur Christophe Mathieu, prénommé,

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Rodolpho Amboss, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), ayant son adresse professionnelle au 1330 Sixth Avenue, Suite 1200, New York, NY 10019, Etats-Unis d'Amérique,
- Monsieur Michael Tsoulies, né le 30 Avril 1961 à Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au Berkeley Square House, Berkeley Square, Londres, W1J 6BR, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 ^{er} février 2012 Pour extrait conforme Atemi Luxco S.à r.l Signature

Référence de publication: 2012018618/31.

(120022563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Dentsply Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.023.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 163.253.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of August.

In front of Maître Francis Kesseler, notary public residing in the city of Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg. Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Dentsply Holdings S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (the "Company"), incorporated as a "société à responsabilité limitée" by a deed enacted by Maître Jean Seckler on 23 August 2011 awaiting publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association has been amended by a deed of the undersigned notary, dated today, not yet published.

There appeared:

The sole shareholder of the Company, Dentsply Holding Company, a company incorporated under the laws of Delaware and having its registered address at Susquehanna Commerce Center, 221 West Philadelphia Street, Suite 60W, York, PA 17405-0872 and acting through its Luxembourg branch Dentsply Holding Company Luxembourg branch, having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Sole Shareholder" or "DHC Branch"), duly represented by Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk residing professionally in at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch sur Alzette Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 30 th August 2011.

The above-mentioned proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the notary to record as follows:

- I. That the 23 (twenty three) shares of the Company with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder states as having been duly informed beforehand.
 - II. The agenda of the meeting is the following:

"Agenda

- 1. Waiving of convening notice right;
- 2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 3,000,000 (three million United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 23,000 (twenty three thousand United States Dollars) to USD 3,023,000 (three million twenty three thousand United States Dollars) by the issue of 3,000 (three thousand) new shares of the Company with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each;



- 3. Subscription and payment by the Sole Shareholder of 3,000 (three thousand) new shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) by the contribution of a claim;
 - 4. New composition of the shareholding of the Company;
- 5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 6. of the articles of association of the Company in order to reflect the new shares capital following the increase of the share capital described in resolution 2. above;

and

6. Miscellaneous."

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of 3,000,000 (three million United States Dollars), so as to raise it from its current amount of USD 23,000 (twenty three thousand United States Dollars) to USD 3,023,000 (three million twenty three thousand United States Dollars) by the issue of 3,000 (three) new shares of the Company with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each (the "New Shares"), subject to the payment of a share premium amounting to USD 647,000,000 (six hundred and forty-seven million United States Dollars) (the "Share Premium"), out of which an amount of USD 300,000 (three hundred thousand United States Dollars) be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind of a claim to the Company (the "Contribution").

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by DHC Branch of the New Shares by means of the Contribution.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes DHC Branch, here represented by Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, pre-named by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Shares in the Company and to pay it up entirely together with the payment of the Share Premium through the Contribution.

Description of the Contribution

The Contribution made by DHC Branch, in exchange for the issuance of the New Shares is composed of a claim with an aggregate total value amounting to USD 650,000,000 (six hundred and fifty million United States Dollars).

Valuation

The net value of the Contribution above amounts to a global total of USD 650,000,000.00 (six hundred and fifty million United States Dollars).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 30 th August 2011, which shall remain annexed to this deed and be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the contributions' existence

A proof of the Contribution has been given to the Company.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- a) Mr. Konrad Van der Haegen, B manager, with address at 65, Boulevard Grande-Duchesse, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- b) Mr. Hugo Froment B manager, with address at 65, Boulevard Grande-Duchesse, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- c) Mrs. Valérie Pechon, B manager, with address at 65, Boulevard Grande-Duchesse, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- d) Mrs. Deborah Michelle Rasin, A manager, with address at 65, Boulevard Grande-Duchesse, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- e) Mr. William Edward Reardon, A manager, with address at 65, Boulevard Grande-Duchesse, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and



f) Mr. Robert john Winters, A manager, with address at 65, Boulevard Grande-Duchesse, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

all represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, in accordance with the provisions of the statement of contribution value established on August 30 th , 2011.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of the Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the Sole Shareholder is now the holder of 3,023 (three thousand twenty three) shares.

The notary acts that the 3,023 (three thousand twenty three) shares representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contributions described above having been fully carried out, it is resolved to amend article 6, paragraph 1 of the Company's articles of association so that to read as follows:

"**Art. 6.** The corporate capital is set at USD 3,023,000 (three million twenty three thousand United States Dollars), represented by 3,023 (three thousand twenty three) shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about six thousand eight hundred euro (€ 6.800,-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le trentième jour d'août.

Par devant Maître Francis Kesseler, notaire établit dans la ville de Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de «Dentsply Holdings S.à r.l.», une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la «Société»), constituée en société à responsabilité limitée suivant acte notarié par Maître Jean Seckler le 23 août 2011 en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts ont été modifiés par un acte du notaire instrumentant, en date de ce jour, non encore publié.

Il est apparu:

L'associé unique de la société, Dentsply Holding Company, une société constituée selon les lois du Delaware et ayant son adresse officielle à Susquehanna Commerce Center, 221 West Philadelphia Street, Suite 60W, York PA 17405-0872, et agissant par sa succursale luxembourgeoise Dentsply Holding Company Luxembourg succursale, ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, (l'«Associé Unique» ou «DHC Succursale»), dûment représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch sur Alzette Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 30 août 2011.

La procuration susmentionnée, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique représenté comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire d'enregistrer comme suit:

- I.- Que les 23 (vingt-trois) parts sociales de la Société, avec une valeur nominale de 1.000 USD (Mille Dollars Américains), représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été dûment informé par avance.
 - II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Ordre du jour

- 1. Renonciation au droit de convocation;
- 2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 3.000.000 USD (trois millions Dollars Américains) afin de le porter de son montant actuel de 23.000 USD (vingt-trois mille Dollars Américains) à 3.023.000 USD (trois millions vingt trois mille Dollars Américains);
- 3. Souscription et paiement par l'Associé Unique des 3.000 (trois mille) nouvelles parts avec une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars Américains) par l'apport d'une créance.
 - 4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;
- 5. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter le nouveau capital social de la Société suivant l'augmentation de capital décrite dans la résolution 2. Ci-dessus; et
 - 6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et accepte en conséquence de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 3.000.000 USD (trois millions de Dollars Américains) afin de le porter de son montant actuel de 23.000 USD (vingt-trois mille Dollars Américains) à 3.023.000 USD (trois millions et vingt trois mille Dollars Américains) par l'émission de 3.000 (trois mille) nouvelles parts sociales de la Société avec une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars Américains) chacune (les «Nouvelles parts») soumis au paiement d'une prime d'émission d'un montant de 647.000.000 USD (six cents quarante sept millions de Dollars Américains) (La "Prime d'Emission") et dont un montant de 300.000 USD (trois cents mille Dollars Américains) alloué à la réserve légale, l'intégralité devant être libéré par un apport en nature d'une créance sur la Société (l'«Apport»).

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par DHC Succursale des Nouvelles Parts Sociales par le biais de l'Apport.

Intervention-Souscription-Paiement

Intervient ensuite DHC Succursale, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommé en vertu d'une procuration donnée sous seing privé et qui déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales dans la Société et de les payer entièrement ensemble avec le versement par l'Apport.

Description de l'apport

L'Apport réalisé par DHC Succursale, en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales est composé d'une créance avec une valeur globale s'élevant au total à 650.000.000 USD (six cent cinquante millions de Dollars Américains).

Evaluation

La valeur nette de l'Apport précédemment décrit s'élève à un montant global d'au moins 650.000.000 USD (six cent cinquante millions de Dollars Américains).

Une telle évaluation a reçu l'approbation des gérants de la Société aux termes d'une déclaration de valeur de l'Apport datant du 30 août 2011, qui est annexée au présent acte afin d'être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée à la Société.

Intervention des gérants

Sont intervenus:

- a) M. Konrad Van der Haegen, manager B, avec adresse au 65, Boulevard Grande-Duchesse, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- b) M. Hugo Froment, manager B, avec adresse au 65, Boulevard Grande-Duchesse, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- c) Mademoiselle Valérie Pechon, manager B, avec adresse au 65, Boulevard Grande-Duchesse, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;



- d) Mademoiselle Deborah Michelle Rasin, manager A, avec adresse au 65, Boulevard Grande-Duchesse, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- f) M. William Edward Reardon, manager A, avec adresse au 65, Boulevard Grande-Duchesse, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- g) M. Robert John Winters, manager A, avec adresse au 65, Boulevard Grande-Duchesse, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

tous ici représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu des dispositions de la déclaration de valeur d'apport établie le 30 août 2011.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement responsables de l'Apport comme gérants de la Société, approuvent expressément la description de l'Apport, son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'Associé Unique est désormais le propriétaire de 3.023 (trois mille vingt trois) parts sociales.

Le notaire établit que les 3.023 (trois mille vingt trois) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que la présente assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre cidessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et la Conversion décrite ci-dessus ayant été totalement réalisée, il est décidé de modifier l'article 6, paragraphe 1 des statuts de la Société (les «Statuts») afin d'être lu comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à 3.023.000 USD (trois millions vingt trois mille Dollars Américains), représenté par 3.023 (trois mille vingt trois) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars Américains)».

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec l'augmentation de son capital social et le changement de son exercice social, ont été estimés à six mille huit cents euros (\le 6.800,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été levée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch/Alzette, à la date indiquée en tête de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 septembre 2011. Relation: EAC/2011/11958. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2012014573/234.

(120017720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.

Halliburton Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 90.559.

Il résulte d'une décision de l'associé de notre associé unique, la société BRESWATER MARINE CONTRACTING B.V., que la dénomination sociale de notre associé unique a été changée en HALLIBURTON BRESWATER B.V. en date du 18 mars 2009, ainsi que son adresse, à savoir:

Verryn Stuartlaan 1 c, 2288 EK Rijkswijk, The Netherlands, au lieu de Treubstraat 1H, 2288 EG Rijswijk, The Netherlands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 19 janvier 2012. S. KRANCENBLUM

Manager

Référence de publication: 2012017293/17.

(120020856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

Aberdeen Global V, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 139.492.

Résolutions par voie circulaire du conseil d'administration d' Aberdeen Global V

Les soussignés, tous membres du conseil d'administration (le "Conseil") d'Aberdeen Global (la "Société"), adoptent les résolutions suivantes à l'unanimité:

- 1. IL EST OBSERVÉ que Neville Miles a démissionné de son mandat d'administrateur de la Société le 31 décembre 2011.
 - 2. IL EST RÉSOLU de constater et approuver la composition suivante du Conseil de la Société:
 - Martin Gilbert
 - Christopher Little
 - Gary Marshall
 - David van der Stoep
 - Hugh Young
 - Bob Hutcheson
 - Victoria Brown
 - Charlie Macrae
- 3. IL EST RÉSOLU de charger un conseiller juridique de procéder à tous les enregistrements nécessaires auprès de l'autorité de tutelle luxembourgeoise au titre de ce qui précède.

Les présentes résolutions ont été adoptées à l'unanimité des administrateurs de la Société le 2 janvier 2011.

Référence de publication: 2012018726/24.

(120023352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

OneBeacon Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.530.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-third day of January.

Before Us M e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "OneBeacon Holdings (Luxembourg) S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 118.530 (the "Company"), incorporated by a deed enacted by Maître Martine SCHAEFFER, notary then residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg, acting in place of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 31 July 2006, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1845 dated 3 October 2006 and lastly amended by a deed enacted on 8 October 2010 by the undersigned notary, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 2514 dated 19 November 2010.

There appeared:

The sole shareholder of the Company, OneBeacon Holdings (Gibraltar) Limited, a company incorporated under the laws of Gibraltar, having its registered office at Suite 1, Burns House, 19, Town Range, Gibraltar (the "Sole Shareholder" or "Contributor"), duly represented by Ms. Alexia UHL, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 23 January 2012.

The above-mentioned proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the notary to record as follows:

I. - That the 129 (one hundred twenty-nine) shares of the Company with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder states as having been duly informed beforehand.



II. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1. Waiving of notice right;
- 2. Approval of the increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 7,100 (seven thousand one hundred Euro) so as to increase it from its current amount of EUR 12,900 (twelve thousand nine hundred Euro) to an amount of EUR 20,000 (twenty thousand Euro) by the issuance of 71 (seventy-one) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each, subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 7,748,445 (seven million seven hundred forty-eight thousand four hundred forty-five Euro) payable on the share premium account of the Company, the whole to be fully paid up through a contribution in cash;
- 3. Subscription and payment by OneBeacon Holdings (Gibraltar) Limited of the new shares by way of a contribution in cash:
 - 4. New composition of the shareholding of the Company;
- 5. Approval of the subsequent amendment of article 8 of the Company's articles of association in order to reflect the new share capital pursuant to the above resolutions; and
 - 6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 7,100 (seven thousand one hundred Euro) so as to increase it from its current amount of EUR 12,900 (twelve thousand nine hundred Euro) to an amount of EUR 20,000 (twenty thousand Euro) by the issuance of 71 (seventy-one) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 7,748,445 (seven million seven hundred forty-eight thousand four hundred forty-five Euro) (the "Share Premium") payable on the share premium account of the Company, out of which an amount of EUR 710 (seven hundred ten Euro) shall be added to the legal reserve of the Company, thus being an aggregate total contribution amounting to EUR 7,755,545 (seven million seven hundred fifty-five thousand five hundred forty-five Euro), being the EUR equivalent of USD 10,000,000 (ten million United States Dollars) according to the EUR/USD exchange rate provided by ING Luxembourg on 23 January 2012, the whole to be fully paid up through a contribution in cash.

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the allocation to the Share Premium through the contribution in cash of an amount of EUR 7,755,545 (seven million seven hundred fifty-five thousand five hundred forty-five Euro) being the EUR equivalent of USD 10,000,000 (ten million United States Dollars) according to the EUR/USD exchange rate provided by ING Luxembourg on 23 January 2012, (the "Contribution").

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mrs. Alexia UHL, pre-named by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Shares in the Company and to pay it up entirely together with the payment of the Share Premium, by payment in cash, so that the amount of EUR 7,755,545 (seven million seven hundred fifty-five thousand five hundred forty-five Euro) is from this day on at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary by a bank certificate, who expressly attests thereto.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contribution having been fully carried out, the shareholding of the Company is now composed of:

- OneBeacon Holdings (Gibraltar) Limited, holder of all the 200 (two hundred) shares of the Company.

The notary acts that all the 200 (two hundred) shares representing the entire share capital of the Company are duly represented, so that the meeting can validly decide on all the following resolutions:

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution having been fully carried out, it is resolved to amend article 8 of the Company's articles of association to read as follows:



" Art. 8. The Company's capital is set at EUR 20,000 (twenty thousand Euro), represented by 200 (two hundred) shares of EUR 100 (one hundred Euro) each."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 5,000 (five thousand Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing person has signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt trois janvier.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire l'associé unique de «OneBeacon Holdings (Luxembourg) S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.530 (la «Société»), constituée par acte notarié de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en lieu et place de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHT-GEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, du 31 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1845 en date du 3 octobre 2006, dernièrement modifié par un acte reçu le 8 octobre 2010 par le notaire instrumentaire, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2514 en date du 19 novembre 2010.

A comparu:

L'associé unique de la Société, OneBeacon Holdings (Gibraltar) Limited, une société constituée selon le droit de Gibraltar, ayant son siège social au Suite 1, Burns House, 19, Town Range, Gibraltar (l'«Associé Unique»), dûment représentée par Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 23 janvier 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- I.- Que les 129 (cent vingt-neuf) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement décider de tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.
 - II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Renonciation au droit de convocation;
- 2. Approbation de l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de 100 EUR (cent Euros), afin de le porter de son montant actuel de 12.900 EUR (douze mille neuf cents Euros) à 20.000 (vingt mille Euros) par l'émission de 71 (soixante et onze) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) chacune, soumises au paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 7.748.445 EUR (sept millions sept cent quarante-huit mille quatre cent quarante-cinq Euros) payable sur le compte de prime d'émission de la Société, l'intégralité devant être libérée par un apport en numéraire;
- 3. Souscription et paiement par OneBeacon Holdings (Gibraltar) Limited des nouvelles parts sociales au moyen d'un apport en numéraire;
 - 4. Nouvelle composition du capital social de la Société;
- 5. Approbation de la modification subséquente de l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter le nouveau capital social conformément à la résolution précédente; et
 - 6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:



Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée générale; l'Associé Unique reconnaît qu'il a été suffisamment informé de l'ordre du jour et qu'il se considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 7.100 EUR (sept mille cent Euros) afin de le porter de son montant actuel de 12.900 EUR (douze mille neuf cents euros) à 20.000 EUR (vingt mille Euros) par l'émission de 71 (soixante et onze) parts sociales d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») soumises au paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 7.748.445 EUR (sept millions sept cent quarante-huit mille quatre cent quarante-cinq Euros) (la «Prime d'Emission»), payable sur le compte de prime d'émission de la Société, [dont sera prélevé un montant de 710 EUR (sept cent dix Euros) qui sera ajouté au compte de réserve, l'ensemble correspondant à un apport total de 7.755.545 EUR (sept millions sept cent cinquante-cinq mille cinq cent quarante-cinq Euros), soit l'équivalent en EUR de 10.000.000 USD (dix millions de Dollars Américains) conformément au taux de change EUR/USD indiqué par ING Luxembourg le 23 janvier 2012, l'intégralité devant être libérée par un apport en numéraire.

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales ainsi que l'allocation de la Prime d'Emission par l'apport en numéraire d'un montant de EUR 7.755.545 (sept millions sept cent cinquante-cinq mille cinq cent quarante-cinq Euros), soit l'équivalent en EUR de 10.000.000 USD (dix millions de Dollars Américains) conformément au taux de change EUR/USD indiqué par ING Luxembourg le 23 janvier 2012 (l'«Apport»).

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Madame Alexia UHL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales dans la Société et les libère entièrement ensemble avec le paiement de la Prime d'Emission, moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de EUR 7.755.545 (sept millions sept cent cinquante-cinq mille cinq cent quarante-cinq Euros) est à partir de ce jour à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport décrit ci-dessus ayant été totalement réalisé, le capital social de la Société est maintenant composé de:

- OneBeacon Holdings (Gibraltar) Limited: détenteur de l'intégralité des 200 (deux cents) parts sociales.

Le notaire établit que les 200 (deux cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que la présente assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, et l'Apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 8. Le capital social de la Société est fixé à 20.000 EUR (vingt mille Euros), représenté par 200 (deux cents) parts sociales d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) chacune.»

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à EUR 5.000 (cinq mille euros).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire de la partie comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.



Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 janvier 2012. LAC/2012/3892. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Référence de publication: 2012016774/192.

(120019744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.

Gemplus International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II. R.C.S. Luxembourg B 73.145.

Les statuts coordonnées ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Référence de publication: 2012017275/10.

(120020858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

Ryder Capital Luxembourg Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle. R.C.S. Luxembourg B 149.961.

RECTIFICATIF

de l'acte du 2 décembre 2009 Numéro L090193813 déposé le 17/12/2009 du 26 janvier 2012 Numéro 12/24.939

L'an deux mille douze, le vingt-six janvier.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Me Pawel Hermelinski, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg. Lequel comparat a exposé ce qui suit:

En date du 2 décembre 2009, le notaire soussigné a reçu une assemblée générale extraordinaire de la société Ryder Capital Luxembourg Limited, société à responsabilité limitée, ayant son siège de direction effective 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.961 (ci-après la «Société»).

Assemblée aux termes de laquelle les associés de la Société ont adopté les statuts modifiés et refondus de la Société (ci-après les «Statuts»).

Or le requérant déclare par les présentes avoir constaté une erreur matérielle dans la rédaction de l'alinéa 2 de l'article 25 des Statuts de la Société relatif à la prise des décisions des associés par vote écrit.

En effet, il y a lieu de lire que si la société n'est pas composée de plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter.

L'alinéa 2 de l'article 25 des Statuts de la Société a ainsi lieu d'être rectifié de la manière suivante:

«Si la Société n'est pas composée de plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.»

Version anglaise du texte qui précède:

"If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within fifteen (15) days from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their vote in writing and send it to the Company."

Par la présente, le soussigné, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par les associés détenant 100% du capital social de la Société, à savoir: (i) Ryder Capital Ireland Holdings I LLC, une société à responsabilité limitée constituée et soumise aux lois de l'Etat du Delaware, les Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à Corporate Creations Network Inc., 3411 Silverside Road, Rodney Building #104, Wilmington, Delaware 19810, les Etats-Unis



d'Amérique, et enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat du Delaware sous le numéro 3581412, et (ii) Ryder Capital Ireland Holdings II LLC, une société à responsabilité limitée constituée et soumise aux lois de l'Etat du Delaware, les Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à Corporate Creations Network Inc., 3411 Silverside Road, Rodney Building #104, Wilmington, Delaware 19810, les Etats-Unis d'Amérique, et enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat du Delaware sous le numéro 3581416, aux termes des procurations sous seing privé, demeurées annexées au présent acte rectificatif requiert la rectification matérielle de l'article 25, alinéa 2, des Statuts de la Société relatif à la prise des décisions des associés par vote écrit.

Le reste de l'acte demeurant inchangé.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg,

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. HERMELINSKI, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 27 janvier 2012. Relation: ECH/2012/168. Reçu douze euros (12,00 €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 1 er février 2012.

Référence de publication: 2012016173/58.

(120019709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

GENEVA MANAGEMENT GROUP (Luxembourg) SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 85.717.

Le bilan au 31.12.2010 de la société GENEVA MANAGEMENT GROUP (Luxembourg) S.A. a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2012.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2012017276/12.

(120021534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

Immo-Future Promotion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3850 Schifflange, 72-80, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 117.923.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est déroulée au siège social de Schifflange, le 23 janvier 2012 à 10.00 heures.

Les actionnaires de la société 'IMMO-FUTURE PROMOTION S.A.', représentant l'intégralité du capital social, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1) le mandat des administrateurs est reconfirmé et renouvelé:
- Monsieur Antonio José DA FONSECA,

demeurant à L-3521 DUDELANGE, 37, rue Karl Marx

- Monsieur Paulo Carlos DOMINGUES CARMO,

demeurant à L-4510 OBERCORN, 65B, rue de Belvaux

- Monsieur Georges KRIEGER,

demeurant à L-8217 MAMER, 85, Op Bierg

- 2) le mandat de l'administrateur-délégué est reconfirmé et renouvelé:
- Monsieur Antonio José DA FONSECA,

demeurant à L-3521 DUDELANGE, 37, rue Karl Marx

3) le mandat du commissaire aux comptes est reconfirmé et renouvelé:

La société à responsabilité limitée 'Bureau MODUGNO s.à r.l.', ayant son siège social à L-3313 BERGEM, 130, Grand-Rue, inscrit au registre de commerce sous le numéro B 35889.

4) Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et et du commissaire aux comptes, prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2018 statuant sur les comptes de l'exercice 2017.



Schifflange, le 23 janvier 2012. Les Actionnaires

Référence de publication: 2012018337/28.

(120022527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Parker Hannifin Partnership S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 158.172.

In the year two thousand and eleven, on the fourth day of July 2011 at 18 p.m., Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette, (Grand-Duchy of Luxembourg)

There appeared,

- (i) PARKER HANNIFIN PARTNER I GP, a general partnership formed pursuant to the laws of Bermuda, with registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, HM 11, Bermuda ("PHP I GP"), here represented by Maître Jean STEFFEN, attorney at law, by virtue of a proxy issued under private signature on 4 July 2011;
- (ii) PARKER HANNIFIN PARTNER II GP, a general partnership formed pursuant to the laws of Bermuda, with registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, HM 11, Bermuda ("PHP II GP"), here represented by Maître Jean STEFFEN, attorney at law, by virtue of a proxy issued under private signature on 4 July 2011;
- (iii) PARKER HANNIFIN BERLUX LTD., an exempted company incorporated with limited liability organised under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered with the Bermuda Registrar of Companies under number 45527, here represented by Maître Jean STEFFEN, attorney at law, by virtue of a proxy issued under private signature on 4 July 2011;

The proxies having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary and shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed are the partners in PARKER HANNIFIN PARTNERSHIP S.C.S., société en commandite simple having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 158.172, incorporated on December 1 st, 2010 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C number 666, page 31955 (the "Partnership").

Which appearing party, represented as mentioned above, requested the undersigned notary to draw up the following: That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda

I. Increase of the capital of the Partnership by an amount of one billion four hundred fifty eight million six hundred forty three thousand four hundred fifty two Euros (EUR 1,458,643,452.-) so as to raise it from its present amount of three billion nine hundred thirty eight million eight hundred forty eight thousand eight hundred forty Euros (EUR 3,938,848,840.-) to five billion three hundred ninety seven million four hundred ninety two thousand two hundred ninety two Euros (EUR 5,397,492,292.-) by the issue of one billion four hundred fifty eight million six hundred forty three thousand four hundred fifty two (1,458,643,452) new limited partnership units, having a par value of one Euro (EUR 1.-), for a total subscription price of one billion four hundred fifty eight million six hundred forty three thousand four hundred fifty two Euros (EUR 1,458,643,452.-). Subscription of the one billion four hundred fifty eight million six hundred forty three thousand four hundred fifty two (1,458,643,452) new limited partnership units by PHP I GP, and payment thereof by a contribution in kind of (i) all the share capital it holds in PARKER HANNIFIN B.V., a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) under Dutch law, having its official seat in Oldenzaal, the Netherlands, and its place of business at Edisonstraat 1, 7575 AT Oldenzaal, the Netherlands, registered with the Trade Register of the Chamber of Commerce under number 08144522; (ii) all the share capital it holds in PARKER CANADA HOLDING Co., a company that was formed on 1 st July 2011 by amalgamation of Parker Canada Holding Co., Parker Canada Management Co and Parker Canada (Limited Partner) Co. under the laws of Nova Scotia with its registered office at 1300-1969 Upper Water Street, Purdy's Wharf Tower II, Halifax, Nova Scotia, Canada B3| 3R7, and (iii) certain claims held by PHP I GP against PARKER CANADA HOLDING Co., for an aggregate amount of one billion four hundred fifty eight million six hundred forty three thousand four hundred fifty two Euros (EUR 1,458,643,452.-).

- II. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association to be read as follows:
- "Art. 5. Capital. The subscribed capital of the Partnership is set at five billion three hundred ninety seven million four hundred ninety two thousand two hundred ninety two Euros (EUR 5,397,492,292.-) represented by five billion three hundred ninety seven million four hundred ninety two thousand two hundred ninety one (5,397,492,291) Limited Partnership Units, held by the Limited Partners, and one (1) General Partnership Unit, held by the General Partner, of one Euro (EUR 1.-) each."

That the extraordinary general meeting of the Company has taken the following resolutions:



First resolution

The general meeting resolved to increase the capital of the Partnership by an amount of one billion four hundred fifty eight million six hundred forty three thousand four hundred fifty two Euros (EUR 1,458,643,452.-) so as to raise it from its present amount of three billion nine hundred thirty eight million eight hundred forty eight thousand eight hundred forty Euros (EUR 3,938,848,840.-) to five billion three hundred ninety seven million four hundred ninety two thousand two hundred ninety two Euros (EUR 5,397,492,292.-) by the issue of one billion four hundred fifty eight million six hundred forty three thousand four hundred fifty two (1,458,643,452) new limited partnership units, having a par value of one Euro (EUR 1.-), for a total subscription price of one billion four hundred fifty eight million six hundred forty three thousand four hundred fifty two Euros (EUR 1,458,643,452.-).

Subscription and Payment

Subscription of the one billion four hundred fifty eight million six hundred forty three thousand four hundred fifty two (1,458,643,452) new Limited Partnership Units by PHP I GP, and payment of the aggregate amount of the subscription price of one billion four hundred fifty eight million six hundred forty three thousand four hundred fifty two Euros (EUR 1,458,643,452.-), through contribution in kind of (i) all the share capital it holds in PARKER HANNIFIN B.V., a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) under Dutch law, having its official seat in Oldenzaal, the Netherlands, and its place of business at Edisonstraat 1, 7575 AT Oldenzaal, the Netherlands, registered with the Trade Register of the Chamber of Commerce under number 08144522; (ii) all the share capital it holds in PARKER CANADAHOLDING Co., a company that was formed on 1 st July 2011 by amalgamation of Parker Canada Holding Co., Parker Canada Management Co and Parker Canada (Limited Partner) Co. under the laws of Nova Scotia with its registered office at 1300-1969 Upper Water Street, Purdy's Wharf Tower II, Halifax, Nova Scotia, Canada B3J 3R7, and (iii) certain claims held by PHP I GP against PARKER CANADA HOLDING Co., for an aggregate amount of one billion four hundred fifty eight million six hundred forty three thousand four hundred fifty two Euros (EUR 1,458,643,452.-).

Proof of the existence and value of the contribution for an amount of one billion four hundred fifty eight million six hundred forty three thousand four hundred fifty two Euros (EUR 1,458,643,452.-) has been given by delivery of (i) a contribution certificate dated 4 July 2011 and issued by the management of PHP I GP, and (ii) a valuation certificate dated 4 July 2011 and issued by the Partnership.

Second resolution

The general meeting subsequently resolved to amend article 5 of the articles of to be read as follows:

"**Art. 5. Capital.** The subscribed capital of the Partnership is set at five billion three hundred ninety seven million four hundred ninety two thousand two hundred ninety two Euros (EUR 5,397,492,292.-) represented by five billion three hundred ninety seven million four hundred ninety two thousand two hundred ninety one (5,397,492,291) Limited Partnership Units, held by the Limited Partners, and one (1) General Partnership Unit, held by the General Partner, of one Euro (EUR 1.-) each."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately four thousand three hundred euro (€ 4,300.-). The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the french version

L'an deux mille onze, le quatre juillet 2011 à 18 heures.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu

- (i) PARKER HANNIFIN PARTNER I GP, une société en nom collectif, constituée selon les lois des Bermudes, avec siège social au Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, HM 11, Bermudes, («PHP I GP»), représentée par Me Jean STEFFEN avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé en date du 4 juillet 2011;
- (ii) PARKER HANNIFIN PARTNER II GP, une société en nom collectif, constituée selon les lois des Bermudes, avec siège social au Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, HM 11, Bermudes, représentée par Me Jean STEFFEN avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé en date du 4 juillet 2011;



(iii) PARKER HANNIFIN BERLUX Ltd., une société exonérée, avec une responsabilité limitée, constituée selon les lois de Bermudes, avec siège social au Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermudes, immatriculée au Registre des sociétés des Bermudes sous le numéro 45527,

représentée par Me Jean STEFFEN avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé en date du 4 juillet 2011;

Les dites procurations après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Les sociétés comparantes prénommées sont les associés de la société PARKER HANNIFIN PARTNERSHIP S.C.S., une société en commandite simple ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.172, constituée par un acte daté du 1 er décembre 2010 et reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C numéro 666, page 31955 (la «SCS»). Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire soit le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la SCS à concurrence d'un montant de un milliard quatre cent cinquante huit millions six cent quarante trois mille quatre cent cinquante deux Euros (EUR 1.458.643.452,-), pour le porter de son montant actuel de trois milliards neuf cent trente huit millions huit cent quarante huit mille huit cent quarante Euros (EUR 3.938.848.840,-) à un montant de cinq milliards trois cent quatre vingt dix sept millions quatre cent quatre vingt douze mille deux cent quatre vingt douze Euros (EUR 5.397.492.292,-), par l'émission de un milliard quatre cent cinquante huit millions six cent quarante trois mille quatre cent cinquante deux (1.458.643.452,-) nouvelles parts commanditaires, d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-), à un prix de souscription total de un milliard quatre cent cinquante huit millions six cent quarante trois mille quatre cent cinquante deux Euros (EUR 1.458.643.452,-).

Souscription des un milliard quatre cent cinquante huit millions six cent quarante trois mille quatre cent cinquante deux (1.458.643.452,-) nouvelles parts commanditaires par la société PHP I GP, et paiement par l'apport en nature de (i) la totalité des actions détenues dans le capital de PARKER HANNIFIN B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) constituée et existant selon le droit néerlandais, avec siège social à Oldenzaal, les Pays-Bas et le siège réel à Edisonstraat 1, 7575 AT Oldenzaal, Pays-Bas, immatriculée au Régistre de commerce de la Chambre Commerciale sous le numéro 08144522; (ii) la totalité des actions détenues dans le capital de PARKER CANADA HOLDING Co., une société constituée le 1 er juillet 2011 par la fusion de Parker Canada Holding Co., Parker Canada Management Co and Parker Canada (Limited Partner) Co. existant selon les lois de Nova Scotia, avec siège social à 1300-1969 Upper Water Street, purdy,s Wharf Tower II, Halifax, Nova Scotia, Canada B3J 3R7 et (iii) certains droits à recevoir détenus par PHP I GP à l'encontre de PARKER CANADA HOLDING Co. pour une valeur totale de un milliard quatre cent cinquante huit millions six cent quarante trois mille quatre cent cinquante deux Euros (EUR 1.458.643.452,).

- 2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société comme suit:
- « **Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq milliards trois cent quatre vingt dix sept millions quatre cent quatre vingt douze mille deux cent quatre vingt douze Euros (EUR 5.397.492.292,-),, divisé en cinq milliards trois cent quatre vingt dix sept millions quatre cent quatre vingt douze mille deux cent quatre vingt onze (5.397.492.291), parts sociales détenues par les associés commanditaires, et une (1) part sociale, détenue par l'associé commandité, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.»
 - II. Que l'assemblée générale extraordinaire de la Société a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de un milliard quatre cent cinquante huit millions six cent quarante trois mille quatre cent cinquante deux Euros (EUR 1.458.643.452,-), pour le porter de son montant actuel de trois milliards neuf cent trente huit millions huit cent quarante huit mille huit cent quarante Euros (EUR 3.938.848.840,-) à un montant de cinq milliards trois cent quatre vingt dix sept millions quatre cent quatre vingt douze mille deux cent quatre vingt douze Euros (EUR 5.397.492.292,-), par l'émission de un milliard quatre cent cinquante huit millions six cent quarante trois mille quatre cent cinquante deux (1.458.643.452,-) nouvelles parts commanditaires, d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-), à un prix de souscription total de un milliard quatre cent cinquante huit millions six cent quarante trois mille quatre cent cinquante deux Euros (EUR 1.458.643.452,-).

Souscription et Libération

Souscription des un milliard quatre cent cinquante huit millions six cent quarante trois mille quatre cent cinquante deux (1.458.643.452,-) nouvelles parts commanditaires par PHP I GP, et paiement par l'apport en nature de (i) la totalité des actions détenues dans le capital de PARKER HANNIFIN B.V., une société à responsabilité limitée (besloten ven-nootschap met beperkte aansprakelijkheid) constituée et existant selon le droit néerlandais, avec siège social à Oldenzaal, les Pays-Bas et le siège réel à Edisonstraat 1, 7575 AT Oldenzaal, Pays-Bas, immatriculée au Régistre de commerce de la Chambre Commerciale sous le numéro 08144522; (ii) la totalité des actions détenues dans le capital de PARKER CA-NADAHOLDING Co., une société constituée le 1 er juillet 2011 par la fusion de Parker Canada Holding Co., Parker



Canada Management Co and Parker Canada (Limited Partner) Co. existant selon les lois de Nova Scotia, avec siège social à 1300-1969 Upper Water Street, purdy's Wharf Tower II, Halifax, Nova Scotia, Canada B3J 3R7 et (iii) certains droits à recevoir détenus par PHP I GP à l'encontre de PARKER CANADA HOLDING Co. pour une valeur totale de un milliard quatre cent cinquante huit millions six cent quarante trois mille quatre cent cinquante deux Euros (EUR 1.458.643.452,-).

La preuve de l'existence et de valeur de l'apport d'un montant de un milliard quatre cent cinquante huit millions six cent quarante trois mille quatre cent cinquante deux Euros (EUR 1.458.643.452,-) a été apportée par la délivrance d'un (i) certificat d'apport daté du 4 juillet 2011 et émis par la gérance de la société PHP I GP, et (ii) un certificat d'évaluation daté du 4 juillet 2011 et émis par la SCS.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq milliards trois cent quatre vingt dix sept millions quatre cent quatre vingt douze mille deux cent quatre vingt douze Euros (EUR 5.397.492.292,-), divisé en cinq milliards trois cent quatre vingt dix sept millions quatre cent quatre vingt douze mille deux cent quatre vingt onze (5.397.492.291), parts sociales détenues par les associés commanditaires, et une (1) part sociale, détenue par l'associé commandité, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR1,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que soit, qui incombent à la Société en raison de la présente augmentation de capital, sont évalués approximativement à quatre mille trois cents euros (€ 4.300,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en français, suivi d'une version anglaise; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Steffen, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 juillet 2011. Relation: EAC/2011/9401. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012015558/194.

(120018727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Rinispa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 117.628.

L'an deux mil onze, le vingt-neuf décembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de RINISPA S.A. (la «Société Absorbante»), une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.628 et ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 27 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 1681 du 8 septembre 2006, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 mars 2011, publié au Mémorial numéro 1146 du 9 mai 2008.

L'assemblée est présidée par Monsieur Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Solange Wolter-Schieres, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour:

Ordre du jour

- 1. Suppression de la valeur nominale des actions de la Société absorbante.
- 2. Réduction de capital social de la Société Absorbante à concurrence de Eur 12.301.000,-sans annulation d'actions pour le ramener de son montant actuel de EUR 18.821.000,-à EUR 6.520.000,-par apurement des pertes reportées de Eur 12.259.106,35 et par affectation d'un montant de Eur 41.893,65 à une réserve spéciale.



- 3. Présentation de l'opération de fusion par voie d'absorption de la société VINIA S.A. (Société Absorbée) par la société RINISPA S.A. (Société Absorbante) et plus particulièrement:
- a) du projet de fusion prévoyant l'absorption par RINISPA S.A. de la société VINIA S.A. la fusion devant s'opérer par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation, de l'ensemble du patrimoine actif et passif sans exception ni réserve de la Société absorbée à la Société absorbante.
- b) des rapports écrits des Conseils d'Administration des sociétés fusionnantes expliquant et justifiant du point de vue juridique et économique le projet de fusion et plus particulièrement le rapport d'échange.
- 4. Renonciation au rapport des experts indépendants et au rapport d'expert conformément à l'article 266(5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.
- 5. Constatation de l'exécution des obligations résultant d l'article 267 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.
- 6. Approbation du projet de fusion et décision de réaliser la fusion par absorption de la Société absorbée par la Société absorbante, avec effet comptable au 30 septembre 2011, notamment par le transfert de l'ensemble du patrimoine actif et passif sans exception ni réserve de la Société absorbée à la société absorbante et la dissolution sans liquidation de la société absorbée comme conséquence de la fusion et par conséquent augmentation du capital social de la société absorbante à concurrence de Eur 14.886.050,-pour le porter de son montant de Eur 6.520.000,-à Eur 21.406.050,-par l'émission de 428.294 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Les 150.000 actions de la société absorbée donnent droit à 428.294 actions de la société absorbante, assorties d'une soulte d'un montant total de Eur 23,28

- 7. Attribution des actions émises dans le cadre de la fusion à l'actionnaire unique de la Société absorbante avec effet à la date d'effet de la fusion, en contrepartie du transfert, suite à la dissolution sans liquidation, de l'ensemble du patrimoine actif et passif sans exception ni réserve de la société absorbée à la société absorbante et annulation pure et simple des actions de la société absorbée.
- 8. Constatation de la réalisation de la fusion sans préjudice des dispositions de l'article 273 e la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée sur les effets de la fusion par rapport aux tiers.
- 9. Décharge aux Administrateurs et au Réviser d'Entreprises agrée de la Société absorbée pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de fusion.
- 10. Augmentation de capital pour le porter de son montant de EUR 21.406.050,-à EUR 21.410.000,-par prélèvement sur la réserve disponible à concurrence de EUR 3.950,-sans émission d'actions.
- 11. Modification du nombre d'actions représentant le capital, à savoir que le capital de EUR 21.410.000,-sera représenté par 214.100 actions d'une valeur nominale de EUR 100,-chacune.
 - 12. Modification subséquente des statuts pour prendre en compte les résolutions prises ci-dessus.
 - 13. Divers.
- II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.
- III. Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphée «ne varietur» par les comparants resteront annexées au présent acte.
- IV. Que toutes les cent quatre-vingt-huit mille deux cent dix (188.210) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée; ayant pu ainsi être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- V. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des cent quatre-vingt-huit mille deux cent dix (188.210) actions existantes.

Deuxième Résolution

En vue de l'apurement des pertes reportées d'un montant de DOUZE MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE-NEUF MILLE CENT SIX EUROS ET TRENTE-CINQ CENTS (EUR 12.259.106,35), l'assemblée décide de réduire le capital social de la société à concurrence de DOUZE MILLIONS TROIS CENT UN MILLE EUROS (EUR 12.301.000,-) pour le ramener de son montant actuel de DIX-HUIT MILLIONS HUIT CENT VINGT ET UN MILLE EUROS (EUR 18.821.000,-) à celui de SIX MILLIONS CINQ CENT VINGT MILLE EUROS (EUR 6.520.000,-) sans annulation d'actions et en affectant un montant de QUARANTE ET UN MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-TREIZE EUROS ET SOIXANTE-CINQ CENTS (EUR 41.893,65) à une réserve spéciale.



La preuve de l'existence des pertes reportées a été rapportée au notaire instrumentant sur base d'un bilan arrêté au 29 décembre 2011.

Troisième Résolution

L'assemblée déclare qu'elle a pris connaissance du projet de fusion de la Société Absorbante par l'absorption de VINIA S. A., une société anonyme ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.869 (la «Société Absorbée») par la Société Absorbante et des rapports écrites des Conseil d'Administration des sociétés fusionnantes.

La fusion sera réalisée par le transfert de l'ensemble du patrimoine actif et passif sans exception ni réserve de la Société Absorbée à la Société Absorbante.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de prendre note de la renonciation aux exigences prévues aux articles 266 et 267 de la Loi conformément à l'article 266(5) de la Loi.

Cinquième résolution

L'assemblée a pu prendre dûment connaissance de tous les documents énumérés à l'article 267, paragraphes (1) a), b) et e) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifiée (la «Loi de 1915»), étant:

- 1. Le projet de fusion en date du 22 novembre 2011 comme il a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 28 novembre 2011 numéro 2900 et selon lequel la Société Absorbée sera absorbée par la Société Absorbante par voie de transmission universelle de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbée sera liquidée;
 - 2. Les comptes annuels des trois derniers exercices sociaux de la Société Absorbante et de la Société Absorbée; et
 - 3. Les rapports des Conseils d'administration des sociétés fusionnantes.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'approuver le projet de fusion de la Société, tel que publié au Mémorial numéro 2900 du 28 novembre 2011 dans toutes ses dispositions et dans son intégralité, sans exception ni réserves.

L'assemblée décide en outre, de réaliser la fusion par l'apport de tous avoirs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée, sans exception, ni réserves à la Société Absorbante.

L'assemblée décide à l'unanimité d'approuver l'apport de tous avoirs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée à la Société Absorbante et les conditions d'émission des nouvelles parts sociales, conformément au rapport d'échange tel que publié au Mémorial numéro 2900 du 28 novembre 2011.

D'un point de vue comptable et fiscal, la fusion prendra effet à partir du 30 septembre 2011, telle que prévu dans le projet de fusion.

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de QUATORZE MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-SIX MILLE CINQUANTE EUROS (EUR 14.886.050,-pour le porter de son montant actuel de SIX MILLIONS CINQ CENT VINGT MILLE EUROS (EUR 6.520.000,-) à VINGT ET UN MILLIONS QUATRE CENT SIX MILLE CINQUANTE EUROS (EUR 21.406.050,- par l'émission de QUATRE CENT VINGT-HUIT MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE (428.294) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, en considération du transfert de tout avoirs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée à la Société Absorbante.

Les CENT CINQUANTE MILLE (150.000) actions de la société Absorbée donnent droit aux QUATRE CENT VINGT-HUIT MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE (428.294) actions nouvelles assorties d'une soulte d'un montant de VINGT-TROIS EUROS ET VINGT-HUIT CENTS (EUR 23,28).

L'assemblée accepte le rapport délivrée par KMPG Luxembourg S.à r.l., en date du 23 décembre 2011 conformément à l'article 26-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales qui conclut comme suit:

«Sur la base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à mettre en contrepartie.

Notre rapport n'a pour seul objectif que celui indiqué dans le premier paragraphe de ce rapport et est réservé à votre usage exclusif. Il ne peut être utilisé à d'autres fins, ni diffusé à d'autres parties sans notre consentement.»

Le rapport, après avoir été signé ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Septième résolution

Les QUATRE CENT VINGT-HUIT MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE (428.294) actions nouvelles sont attribuées à l'actionnaire unique, de la Société Absorbée avec effet à la date d'effet de la fusion et les CENT CIN-QUANTE MILLE (150.000) actions de la Société Absorbée sont annulées.

L'assemblée décide que, par le seul fait et à partir de la réalisation définitive de l'annulation des actions détenues par l'actionnaire unique de la Société Absorbée puis l'allocation concomitante des actions de la Société Absorbante à l'ac-



tionnaire unique de la Société Absorbée, destinée à rémunérer la transmission du patrimoine de cette dernière à la Société Absorbante, la Société Absorbée se trouvera dissoute de plein droit sans liquidation. L'assemblée générale constate en conséquence qu'il ne sera procédé à aucune opération de liquidation de la Société Absorbée étant donné que la totalité du patrimoine de cette société sera transmise à la Société Absorbante.

Huitième résolution

L'assemblée constate que la fusion prendra effet, d'un point de vue comptable et fiscal, à partir du 30 septembre 2011 sans préjudice des dispositions de l'Article 273 de la Loi de 1915 relatives aux effets de la fusion vis-à-vis de tierces personnes.

Neuvième résolution

L'assemblée donne décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises agréé de la Société Absorbée pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Dixième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de TROIS MILLE NEUF CENT CINQUANTE EUROS (EUR 3.950,-) pour le porter de son montant de VINGT ET UN MILLIONS QUATRE CENT SIX MILLE CINQUANTE EUROS (EUR 21.406.050,-à VINGT ET UN MILLIONS QUATRE CENT DIX MILLE EUROS (EUR 21.410.000,-) sans émission d'actions nouvelles et par prélèvement du montant de TROIS MILLE NEUF CENT CINQUANTE EUROS (EUR 3.950,-) sur la réserve disponible.

La preuve de l'existence de la réserve disponible a été été rapportée au notaire instrumentant sur base d'un bilan arrêté au 29 décembre 2011.

Ledit bilan, après avoir été signé ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Onzième résolution

L'assemblée décide d'échanger les six cent soixante-douze mille cinq cent quatre (672.504) actions contre deux cent quatorze mille cent (214.100) actions et leur conférer une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

L'assemblée confère tous pouvoirs au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent pour procéder à l'échange des actions anciennes contre les actions nouvelles et à l'annulation des actions anciennes.

Douzième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5.1 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à vingt et un millions quatre cent dix mille Euros (EUR 21.410.000,-) représenté par deux cent quatorze mille cent (214.100) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Frais et Dépens

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société Absorbée et qui sont mis à sa charge à raison des présentes sont estimés à EUR 11.000,-.

Le notaire soussigné, conformément à l'article 271, alinéa 2 de la Loi, a vérifié et atteste par les présentes l'existence du projet de fusion et tous les autres actes et exigences formelles imposées à la Société Absorbée par la fusion réalisée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 janvier 2012. Relation: LAC/2012/1236. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 1 er février 2012.

Référence de publication: 2012016852/181.

(120019429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.

GENEVA MANAGEMENT GROUP (Luxembourg) SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 85.717.

Le bilan au 31.12.2009 de la société GENEVA MANAGEMENT GROUP (Luxembourg) S.A. a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2012. FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2012017277/12.

(120021535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

Gnosis S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3879 Schifflange, 9, rue Dr Welter.

R.C.S. Luxembourg B 94.497.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012017280/9.

(120021468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

Gnosis S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3879 Schifflange, 9, rue Dr Welter.

R.C.S. Luxembourg B 94.497.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012017281/9.

(120021469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

Key Energy Services Luxembourg II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.128,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II. R.C.S. Luxembourg B 141.391.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, the undersigned notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

KEY ENERGY SERVICES LUXEMBOURG I S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 2A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Registry of Trade and Companies under the number B 141.376,

represented by Mr. Raymond THILL, notary clerk, residing professionally in the Grand Duchy of Luxembourg or any employee of the notary's office, residing professionally in the Grand Duchy of Luxembourg at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal, which, initialed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. It is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) KEY ENERGY SERVICES LUXEMBOURG II S.à r.l., with registered office at 2A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, incorporated on 26 August 2008, pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, the articles of association of which were published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No. 2340 of 25 September 2008, and registered with the Luxembourg Registry of Trade and Companies under the number B 141.391 (the "Company").

The appearing party further requests that the notary record that:

II. The Agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the Company's share capital by an amount of EUR 728 (seven hundred twenty-eight euros), so as to raise it from its current amount of EUR 12,400 (twelve thousand four hundred euros), to an amount of EUR 13,128 (thirteen thousand one hundred twenty-eight euros) by the issue of 728 (seven hundred twenty-eight) shares, with a nominal value of EUR 1 (one euro) each (the "New Shares"), subject to the payment of a share premium of EUR 7,283,172 (seven million two hundred eighty-three thousand one hundred seventy-two euros) (the "Share Premium"), of which EUR 72.80 (seventy-two euros and eighty cents) shall be allocated to the legal reserve;



- 2. Subscription and payment by the sole shareholder of the Company, KEY ENERGY SERVICES LUXEMBOURG I S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 2A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Registry of Trade and Companies under the number B 141.376 (the "Sole Shareholder"), of the New Shares and of the Share Premium by way of a contribution in kind of:
- a. 1,000 (one thousand) membership interests, representing 100% of the issued and outstanding membership interests of KES Mexico Holding Company, LLC ("Key Mex I"), a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, USA, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, USA, and registered with the Delaware Division of Corporations under file number 3932500 (the "Key Mex I Share Contribution");
- b. 100% of the membership interests of Key Energy Services (Mexico), LLC ("Key Mex II"), a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, USA, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, USA, and registered with the Delaware Division of Corporations under file number 3933055 (the "Key Mex II Share Contribution");
- c. 99 (ninety-nine) shares with a par value of BRL 1 (one Brazilian Real) each, representing 99% of the issued share capital of Key Energy Services do Brasil ("KES Brazil"), a limited liability company (sociedade limitada) incorporated and organized under the laws of the Federative Republic of Brazil, having its registered office at Rua Visconde de Inhaúma, 134, Grupo 1217 Part, City of Rio de Janeiro, State of Rio de Janeiro, Brazil, and registered with the National Registry of Legal Entities of the Ministry of Finance under the number 08.381.747/0001-49 (the "KES Brazil Share Contribution"); and
- d. 100 (one hundred) shares with a par value of USD 0.10 (ten cents) per share, representing 100% of the issued share capital of Canadian Key Energy Services, ULC ("KES ULC"), a Canadian corporation incorporated and organized under the laws of Canada, having its registered office at 3500, 855 2 Street SW, Calgary, Alberta, T2P 4J8, Canada, and registered with the Alberta Registries under the Corporate Access Number 2013462391 (the "KES ULC Share Contribution")

(the Key Mex I Share Contribution, Key Mex II Share Contribution, KES Brazil Share Contribution and KES ULC Share Contribution are hereinafter collectively referred to as the "Contributed Shares");

- 3. Consequent amendment of Article 8.1 of the Company's Articles of Association (the "Articles");
- 4. Empowerment of any member of the Board of Managers and/or any employee of the law firm of DSM Di Stefano Moyse to individually sign and execute all such documents, certificates and notices in the name on behalf of the Company as he or she may consider expedient for this purpose, in particular any certificates of management for in-kind contribution valuation and/or contribution agreements, and to sign any ancillary agreements and documents in connection therewith including documents required to comply with the laws of any relevant foreign jurisdiction to carry out any formalities related to the transfer of the Contributed Shares, such as powers of attorney, joinders or amendments to agreements, tax filings to the extent they comply with Luxembourg law, and as necessary, ratify any formalities carried out or documents signed in view of such transfer; and
 - 5. Miscellaneous.

Then the appearing party, represented as mentioned above, takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's issued share capital by an amount of EUR 728 (seven hundred twenty-eight euros), so as to raise it from its current amount of EUR 12,400 (twelve thousand four hundred euros), to an amount of EUR 13,128 (twelve thousand one hundred twenty-eight euros) by the issue of 728 (seven hundred twenty-eight) shares, with a nominal value of EUR 1 (one euro) each (the "New Shares"), and to fully pay up these New Shares together with a share premium amounting to EUR 7,283,172 (seven million two hundred eighty-three thousand one hundred seventy-two euros) (the "Share Premium"), of which EUR 72.80 (seventy-two euros and eighty cents) shall be allocated to the legal reserve.

Second resolution

The Sole Shareholder of the Company, KEY ENERGY SERVICES, INC., a corporation incorporated and organized under the laws of the State of Maryland, United States of America ("USA"), with registered office at 7 St. Paul St., Suite 1660, Baltimore, Maryland 21202, USA, and registered with the Maryland Department of Assessments and Taxation under file number D00752055, resolves to subscribe for the New Shares and pay up the New Shares and the Share Premium in the manner hereafter described.

Description of the Contribution

The Sole Shareholder subscribed for the New Shares and fully paid up these New Shares and the Share Premium by way of a contribution in kind (the "Contribution") held by the Sole Shareholder consisting of:

a. 1,000 (one thousand) membership interests, representing 100% of the issued and outstanding membership interests of KES Mexico Holding Company, LLC ("Key Mex I"), a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, USA, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County,



Delaware 19801, USA, and registered with the Delaware Division of Corporations under file number 3932500 (the "Key Mex I Share Contribution");

- b. 100% of the membership interests of Key Energy Services (Mexico), LLC ("Key Mex II"), a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, USA, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, USA, and registered with the Delaware Division of Corporations under file number 3933055 (the "Key Mex II Share Contribution");
- c. 99 (ninety-nine) shares with a par value of BRL 1 (one Brazilian Real) each, representing 99% of the issued share capital of Key Energy Services do Brasil ("KES Brazil"), a limited liability company (sociedade limitada) incorporated and organized under the laws of the Federative Republic of Brazil, having its registered office at Rua Visconde de Inhaúma, 134, Grupo 1217 Part, City of Rio de Janeiro, State of Rio de Janeiro, Brazil, and registered with the National Registry of Legal Entities of the Ministry of Finance under the number 08.381.747/0001-49 (the "KES Brazil Share Contribution"); and
- d. 100 (one hundred) shares with a par value of USD 0.10 (ten cents) per share, representing 100% of the issued share capital of Canadian Key Energy Services, ULC ("KES ULC"), a Canadian corporation incorporated and organized under the laws of Canada, having its registered office at 3500, 855 2 Street SW, Calgary, Alberta, T2P 4J8, Canada, and registered with the Alberta Registries under the Corporate Access Number 2013462391 (the "KES ULC Share Contribution")

(the Key Mex I Share Contribution, Key Mex II Share Contribution, KES Brazil Share Contribution and KES ULC Share Contribution are hereinafter collectively referred to as the "Contributed Shares").

The Sole Shareholder furthermore resolved that the value by which the aggregate nominal value of the New Shares is exceeded by the Contribution shall be contributed to a share premium reserve attaching to all the issued and paid up shares in the Company's capital, of which EUR 72.80 (seventy-two euros and eighty cents) shall be allocated to the legal reserve.

Evidence of the Contributed Shares' Existence

Proof of the ownership and value of the Contributed Shares has been provided to the undersigned notary by producing a copy of the:

- a. Key Mex I certificate of formation, LLC Agreement and certificate of good standing;
- b. Key Mex II certificate of formation, LLC Agreement and certificate of good standing;
- c. KES Brazil amended articles of incorporation (first and second amendments);
- d. KES ULC articles, by-laws and share certificate; and
- e. "Certificate of Management for In-Kind Contribution Valuation" (the "Valuation Certificate") issued by the Company's Managers attesting to the current number of shares and their valuation.

Effective Implementation of the Contribution

The Sole Shareholder, contributor, here represented as stated above, declared that:

- it is the sole lawful owner of the Contributed Shares and possesses the power to dispose of such shares, which are free of any lien and encumbrance, and thus legally and freely transferable;
- there is no obligation to pay in capital contributions, neither are there any existing pre-emption rights, nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Contributed Shares be transferred to him;
 - the contribution of the Contributed Shares is effective today without qualification; and
- all further formalities will take place to duly formalize the transfer and render it effective anywhere, vis-à-vis any third party.

Managers' Statement

The Company Managers, by virtue of the Valuation Certificate which will remain attached hereto and undergo the registration formalities with this deed, expressly agree with the in-kind contribution description, with its valuation, with the effective transfer of the Contributed Shares, and confirm the validity of the subscription and payment.

Third resolution

Further to the above resolution, the Sole Shareholder decides to amend Article 8.1 of the Company's Articles to read as follows:

"8.1. The Company's subscribed and paid-in share capital is set at EUR 13,128 (thirteen thousand one hundred twenty-eight euros), represented by 13,128 (thirteen thousand one hundred twenty-eight) ordinary shares of EUR 1 (one euro) each."

Fourth resolution

The Sole Shareholder decides to empower any member of the Board of Managers and/or any employee of the law firm of DSM Di Stefano Moyse to individually sign and execute all such documents, certificates and notices in the name



on behalf of the Company as he or she may consider expedient for this purpose, in particular any certificates of management for in-kind contribution valuation and/or contribution agreements, and to sign any ancillary agreements and documents in connection therewith including documents required to comply with the laws of any relevant foreign jurisdiction to carry out any formalities related to the transfer of the Contributed Shares, such as powers of attorney, joinders or amendments to agreements, tax filings to the extent they comply with Luxembourg law, and as necessary, ratify any formalities carried out or documents signed in view of such transfer.

Expenses

The amount of the expenses, remuneration and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company by reason of the present deed is estimated at about four thousand two hundred Euro (EUR 4,200.-).

There being no further business before the meeting, the meeting was adjourned.

IN WITNESS WEREOF, this deed is drawn up in Luxembourg, on the date shown at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that, at the request of the appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the appearing person represented as stated hereabove and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the attorney-in-fact of the appearing person, known to the notary by last name, first name, civil status and residence, the attorney-in-fact of the appearing person signed this deed with the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu

KEY ENERGY SERVICES LUXEMBOURG I S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 2A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.376,

dûment représentée par soit Monsieur Raymond THILL, clerc de notaire, demeurant professionnellement au Grand-Duché de Luxembourg, ou tout autre employée de l'étude du notaire, demeurant professionnellement au Grand-duché de Luxembourg à 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La partie comparante, représentée telle que décrit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Elle est l'associée unique (l'«Associé Unique») de la société KEY ENERGY SERVICES LUXEMBOURG II S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 2A, boulevard Joseph II, L1840 Luxembourg, constituée en date du 26 août 2008, suivant acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2340 du 25 septembre 2008, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 141.391 (ci-après la «Société»).

La partie comparante représentée telle que décrit ci-avant prie également au notaire d'acter ce qui suit:

II. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de sept cent vingt-huit Euros (EUR 728) afin de le porter de son montant actuel de douze mille quatre cents Euros (EUR 12.400) à un montant de treize mille cent vingt-huit Euros (EUR 13.128) par la création et l'émission de sept cent vingt-huit (728) parts nouvelles ayant une valeur nominale d'un (EUR 1) (les «Nouvelles Parts»), sujet au paiement d'une prime d'émission de sept millions deux cent quatre-vingt-trois mille cent soixante-douze Euros (EUR 7,283,172) (la «Prime d'Emission»), de laquelle soixante-douze Euros quatre-vingt centimes (EUR 72.80) seront affectés à la réserve légale.
- 2. Constatation de souscription et libération par l'associé unique de la Société, KEY ENERGY SERVICES LUXEM-BOURG I S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 2A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.376 (l'«Associé Unique»), des Nouvelles Parts et de la Prime d'Emission moyennant un apport en nature de:
- a. mille (1.000) parts sociales (membership interests) représentant 100% des parts sociales émises de la société KES Mexico Holding Company, LLC («Key Mex I»), une société limitée établie sous les lois de l'Etat de Delaware, Etats-Unis, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis, et inscrite après de la Division des Sociétés de Delaware (Delaware Division of Corporations) sous le numéro 3932500 (l'«Apport Key Mex I»);
- b. 100% des parts sociales (membership interests) émises de la société Key Energy Sevices (Mexico), LLC («Key Mex II»), une société limitée établie sous les lois de l'Etat de Delaware, Etats-Unis, ayant son siège social au 1209 Orange



Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis, et inscrite après de la Division des Sociétés de Delaware (Delaware Division of Corporations) sous le numéro 3933055 (l'«Apport Key Mex II»);

- c. quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales avec une valeur nominale d'un Real Brézilien (BRL 1) chacune représentant 99% du capital social émis de la société Key Energy Services do Brasil («KES Brésil»), une société limitée établie sous les lois de la République Fédérative de Brésil, ayant son siège social au Rua Visconde de Inhaúma, 134, Grupo 1217 Part, Ville de Rio de Janeiro, Etat de Rio de Janeiro, Brésil, et inscrite après du Régistre national des entités du Ministère des finances (Cadastro Nacional da Pessoa Jurídica) sous le numéro 08.381.747/0001-49 (l'«Apport KES Brésil»); et
- d. cent (100) parts sociales avec une valeur nominale de dix centimes US (USD 0.10) chacune représentant 100% du capital social émis de la société Canadian Key Energy Services, ULC («KES ULC»), une société limitée établie sous les lois de Canada, ayant son siège social au 3500, 855 2 Street SW, Calgary, Alberta, T2P 4J8, Canada, et inscrite après du Régistre d'Alberta (Alberta Registries) sous le numéro 2013462391 (l'«Apport KES ULC»)
- (les Apports Key Mex I, Key Mex II, KES Brézil et KES ULC ci-après étant collectivement nommés les «Parts Apportées»);
 - 3. Modification de l'article 8.1 des Statuts de la Société (les «Statuts») afin de refléter l'augmentation de capital proposée;
- 4. Décision d'autoriser tout membre du conseil de gérance et/ou tout employé du cabinet d'avocats DSM Di Stefano Moyse de signer et exécuter sous sa seule signature tout document, certificat et notification au nom et pour le compte de la Société qu'il considère approprié pour ces fins, notamment tout certificat de la gérance pour la valuation d'apport en nature et/ou toute convention d'apport, ainsi que de signer toute convention et tout document y afférents, y compris tout document nécessaire pour respecter les obligations sous une juridiction étrangère afin d'effectuer les formalités liées à la cession des Parts Apportées, tels que des pouvoirs, proxies, accords pour rendre les parties pertinentes actionnaire de Key Mex I, Key Mex II, KES Brézil et KES ULC, ou de modifier les statuts desdites sociétés, ainsi que tout document relatif à cet apport dont le dépôt est nécessaire auprès des autorités fiscales dans la mesure où ils sont conforme à la loi luxembourgeoise, et pour autant que de besoin, de ratifier toute formalité déjà effectuée or document signé en vue de cette cession; et
 - 5. Divers.

La société comparante, représentée tel que décrit ci-dessous, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de sept cent vingthuit Euros (EUR 728) afin de le porter de son montant actuel de douze mille quatre cents Euros (EUR 12.400) à un montant de treize mille cent vingt-huit Euros (EUR 13.128) par la création et l'émission de sept cent vingt-huit (728) parts nouvelles, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune (les «Nouvelles Parts»), et de libérer intégralement les Nouvelles Parts ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de sept millions deux cent quatre-vingt-trois mille cent soixante-douze Euros (EUR 7,283,172) (la «Prime d'Emission»), de laquelle soixante-douze Euros quatre-vingts centimes (EUR 72,80) seront affectés à la réserve légale.

Deuxième résolution

L'Associé Unique de la Société, KEY ENERGY SERVICES INC., une société établie sous les lois de l'Etat de Maryland, Etats-Unis d'Amérique (les «Etats-Unis»), ayant son siège social au 7 St. Paul St., Suite 1660, Baltimore, Maryland 21202, Etats-Unis, et inscrite auprès du département de la fiscalité de Maryland (Maryland Department of Assessments and Taxation) sous le numéro D00752055, décide souscrire et libérer intégralement les Nouvelles Parts ainsi que la Prime d'Emission de la manière décrite ci-dessous.

Description de l'Apport

L'Associé Unique a déclaré souscrire les Nouvelles Parts et libérer intégralement ces Nouvelles Parts ainsi que la Prime d'Emission par un apport en nature détenu par l'Associé Unique consistant en:

- a. mille (1000) parts sociales (membership interests) représentant 100% des parts sociales émises de la société KES Mexico Holding Company, LLC («Key Mex I»), une société limitée établie sous les lois de l'Etat de Delaware, Etats-Unis, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis, et inscrite après de la Division des Sociétés de Delaware (Delaware Division of Corporations) sous le numéro 3932500 (l'«Apport Key Mex I»);
- b. 100% des parts sociales (membership interests) émises de la société Key Energy Sevices (Mexico), LLC («Key Mex II»), une société limitée établie sous les lois de l'Etat de Delaware, Etats-Unis, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis, et inscrite après de la Division des Sociétés de Delaware (Delaware Division of Corporations) sous le numéro 3933055 (l'«Apport Key Mex II»);
- c. quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales avec une valeur nominale d'un Real Brézilien (BRL 1) chacune représentant 99% du capital social émis de la société Key Energy Services do Brasil («KES Brésil»), une société limitée établie sous les lois de la République Fédérative de Brésil, ayant son siège social au Rua Visconde de Inhaúma, 134, Grupo 1217 Part, Ville de Rio de Janeiro, Etat de Rio de Janeiro, Brésil, et inscrite après du Régistre national des entités du Ministère des finances (Cadastro Nacional da Pessoa Jurídica) sous le numéro 08.381.747/0001-49 (l'«Apport KES Brésil»);et



d. cent (100) parts sociales avec une valeur nominale de dix centimes US (USD 0.10) chacune représentant 100% du capital social émis de la société Canadian Key Energy Services, ULC («KES ULC»), une société limitée établie sous les lois de Canada, ayant son siège social au 3500, 855 - 2 Street SW, Calgary, Alberta, T2P 4J8, Canada, et inscrite après du Régistre d'Alberta (Alberta Registries) sous le numéro 2013462391 (l'«Apport KES ULC»)

(les Apports Key Mex I, Key Mex II, KES Brézil et KES ULC ci-après étant collectivement nommés les «Parts Apportées»).

En plus, l'Associé Unique décide que la valeur de l'Apport au delà de la valeur nominale globale de la Nouvelle Part sera affectée à une Prime d'Emission rattachée à toutes parts sociales de la Société émises et intégralement libérées, déduction faite de soixante-douze Euros quatre-vingt centimes (EUR 72,80) qui seront affectés à la réserve légale.

Preuve de l'Existence des Parts Apportées

Preuve de la propriété et de la valeur de l'Apport a été rapportée au notaire par l'Associé Unique en produisant une copie:

- a. Key Mex I certificat de formation, Accord LLC et certificat de bonne réputation (certificate of good standing);
- b. Key Mex II certificat de formation, Accord LLC et certificat de bonne réputation (certificate of good standing);
- c. KES Brésil statuts modifies (première et deuxième modifications);
- d. KES ULC statuts, certificate de parts sociales; et
- e. certificat de la gérance pour l'évaluation de l'apport en nature (Certificate of Management for In-Kind Contribution Valuation) (le «Certificat d'Evaluation»), émis par les gérants de la Société constatant le nombre actuel de parts sociales ainsi que leur évaluation.

Exécution effective de l'Apport

L'Associé Unique, en sa qualité d'apporteur, dûment représenté tel que décrit ci-dessous, a également déclaré que:

- il est le seul propriétaire légal de l'intégralité des Parts Apportées, possédant le pouvoir de disposer d'elles, qui sont libre de toute hypothèque ou droit de rétention, et qui peuvent donc elles-mêmes légalement et librement être cédées;
- il n'existe aucune obligation de verser des apports de capital, de droit de préemption ni d'autre droit en vertu duquel quiconque aurait le droit de demander que l'une ou plus des Parts Apportées lui soient cédées;
 - l'apporta des Parts Apportées est avec effet à ce jour sans aucune qualification;
 - tout autre formalité sera effectuée afin de dûment formaliser l'Apport et le donner effet vis-à-vis des tiers.

Déclaration de la Gestion

Les gérants de la Société, en vertu du Certificat d'Evaluation qui restera annexé au présent procès-verbal pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement, indiquent expressément leur accord avec la description de l'Apport en nature, avec son évaluation, ainsi qu'avec la transmission effective des Parts Apportées, et confirment la validité de la souscription et de son paiement.

Troisième résolution

Suite à la résolution ci-dessous, l'Associé Unique décide de modifier l'article 8.1 des Statuts pour désormais avoir le teneur suivant:

« **8.1.** Le capital social souscrit et libéré est fixé à treize mille cent vingt-huit Euros (EUR 13.128) représenté par treize mille cent vingt-huit (13.128) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'autoriser tout membre du conseil de gérance et/ou tout employé du cabinet d'avocats DSM Di Stefano Moyse de signer et exécuter sous sa seule signature tout document, certificat et notification au nom et pour le compte de la Société qu'il considère approprié pour ces fins, notamment tout certificat de la gérance pour la valuation d'apport en nature et/ou toute convention d'apport, ainsi que de signer toute convention et tout document y afférents, y compris tout document nécessaire pour respecter les obligations sous une juridiction étrangère afin d'effectuer les formalités liées à la cession des Parts Apportées, tels que des pouvoirs, proxies, accords pour rendre les parties pertinentes actionnaire de Key Mex I, Key Mex II, KES Brézil et KES ULC, ou de modifier les statuts desdites sociétés, ainsi que tout document relatif à cet apport dont le dépôt est nécessaire auprès des autorités fiscales dans la mesure où ils sont conforme à la loi luxembourgeoise, et pour autant que de besoin, de ratifier toute formalité déjà effectuée or document signé en vue de cette cession.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à quatre mille deux cents euros (EUR 4.200,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.



Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant représenté tel que décrit ci-dessous, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant représenté tel que décrit ci-dessous, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 janvier 2012. LAC/2012/1045. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial. Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2012.

Référence de publication: 2012014791/321.

(120017963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.

Belu Air S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 107.028.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 28 novembre 2011

Les actionnaires décident de renouveler les mandats des administrateurs:

- Eric Lux, administrateur de sociétés demeurant professionnellement, 1, rue Peternelchen, L-2370 Howald,
- Flavio Becca, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement, 37, rue de Roeser, L-5865 Alzingen,
- Romain Bontemps, associé, demeurant professionnellement, 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg pour une durée de six ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle tenue en 2016.

Les actionnaires décident de renouveler le mandat du commissaire:

- PKF Abax Audit, 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B142867 pour une durée de six ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle tenue en 2016.

A noter le changement de domicile des administrateurs suivants:

- Monsieur Flavio Becca, administrateur de sociétés, qui réside désormais professionnellement 37, rue de Roeser L-5865 Alzingen,
- Monsieur Eric Lux, administrateur de sociétés, qui réside désormais professionnellement 1, rue Peternelchen L-2370 Howald.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Pour la société

Référence de publication: 2012018764/24.

(120023770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Group International Finance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 41, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 45.519.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/02/2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2012017285/12.

(120021357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.



Group International Finance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 41, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 45.519.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/02/2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2012017286/12.

(120021358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

GS&P Kapitalanlagegesellschaft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 55.855.

Les comptes annuels au 30.06.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.

EXPERT COMPTABLE - FIDUCIAIRE

L-6783 GREVENMACHER - 31, OP DER HECKMILL

Signature

Référence de publication: 2012017287/13.

(120021527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

La Réserve de Sigefroid S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 105, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 103.751.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblé Générale Ordinaire tenue le 30 janvier 2012 au siège social de la société

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

- 1. L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société du 13, Route de Stavelot L-9964 Huldange au 105, Duarrefstrooss, L- 9964 HULDANGE;
 - 2. L'assemblée générale prend acte des changements de domicile des Administrateurs suivants:
 - Monsieur Marc LOMMERS: Hauptstrooss, 26 à L- 9972 LIELER;
 - Mademoiselle Virginie LOMMERS: Route d'Houffalize, 23A à 6670 GOUVY.
- 3. L'assemblée générale décide de révoquer le mandat d'Administrateur de Monsieur Dominique HANNOULLE avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012017376/17.

(120021176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

Persimmons Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 135.501.

In the year two thousand eleven,

on the twenty-first day of the month of December.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"TAKENBURG DEVELOPMENTS LTD", a company incorporated and existing under the laws of Cyprus, established and having its registered office at 1, Poseidonos, Ledra Business Centre, 2406 Egkomi, Nicosia, Chyprus,

here represented by Mrs Marylène KRIEGER, employee, having her professional address at 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange,

by virtue of a proxy, given to her under private seal on 20 December 2011,



Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party as well as by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

"TAKENBURG DEVELOPMENTS LTD" is the sole shareholder of the company "PERSIMMONS HOLDING S.A.", (the "Company") a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its current registered office at 46A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, having a share capital of EUR 37'000.- and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B. 135 501 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 27 December 2007, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 411 of 18 February 2008.

The Articles of Incorporation of the Company have never been amended since.

Which appearing party, acting in the above-mentioned capacity, requested the undersigned notary to record the that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to transfer, with immediate effect, the Company's registered office from its current address of 46A avenue J.F. Kennedy to 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

Second resolution

In order to reflect such transfer of the Company's registered office, the sole shareholder resolves to amend paragraph 2.1. of Article two (2) of the Company's Articles of Incorporation, to give such paragraph 2.1. the following new wording:

Art. 2. Registered office.

"2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the sole director or, in case of plurality of directors, of the board of directors of the Company."

Third resolution

The sole shareholder resolves to amend Article ten (10) by adding a new paragraph 10.4. having the following wording:

" 10.4. According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument."

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to amend Article sixteen (16), paragraph 16.2. of the Company's Articles of Incorporation as follows:

"16.2. Insofar as daily management is concerned, the Company shall be legally bound towards third parties by the sole signature of the Managing Director."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in the case of any discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze,

le vingt et un décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

"TAKENBURG DEVELOPMENTS LTD", une société constituée et existant sous les lois de Chypre, établie et ayant son siège social au 1, Poseidonos, Ledra Business Centre, 2406 Egkomi, Nicosie, Chypre,

ici représentée par Madame Marylène KRIEGER, employée privée, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange,

en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé le 20 décembre 2011,



laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

"TAKENBURG DEVELOPMENTS LTD" est l'actionnaire unique de la société "PERSIMMONS HOLDING S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 46A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec un capital social souscrit émis de EUR 37'000.-, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 135 501 (la Société), qui a été constituée suivant un acte notarié dressé en date du 27 décembre 2007, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 411 du 18 février 2008.

Les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis lors.

La partie comparante, es qualité qu'elle agit a requis le notaire instrumentaire d'acter que l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide, avec effet immédiat, de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle du 46A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

Deuxième résolution

Afin de refléter ledit transfert du siège social de la Société, l'associé unique décide de modifier le paragraphe 2.1. de l'article deux (2) des statuts de la Société, pour donner à cet paragraphe 2.1., la nouvelle teneur suivante:

Art. 2. Siège social.

"2.1.Le siège social de la Société est établi dans la commune de Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société."

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article dix (10) des statuts de la Société en ajoutant un nouvel alinéa 10.4. ayant la teneur suivante:

" 10.4. La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé."

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article seize (16) alinéa 16.2. des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **16.2.** Dans le cadre de la gestion journalière, la Société est valablement engagée envers les tiers par la signature unique de l'administrateur-délégué."

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Et après lecture faite à la mandataire de la partie comparante, ladite mandataire a signé ensemble avec Nous le notaire, le présent acte.

Signé: M. KRIEGER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 27 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17942. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012015559/112.

(120018739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

GUS US Holdings SE, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 111.275.

Le bilan au 31 mars 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 2 février 2011.

Pour la société

Référence de publication: 2012017289/11.

(120020722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

D.P. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: Adresse Immobilière S.à r.l..

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 81.508.

L'an deux mille onze, le sept décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme "DAIDI IMMOBILIERE S.A.", ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 88.190, ici représentée par son administrateur délégué Monsieur Maurice SASSON, employé, demeurant à L-1933 Luxembourg, 8, rue Siggy vu Letzebuerg.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée D.P. S.à r.l., pouvant faire le commerce sous l'enseigne de ADRESSE IMMO-BILIERE S.à r.l., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 101.179, a été constituée par acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 5 avril 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 966 du 6 novembre 2001,

et que les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 13 septembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 228 du 9 février 2002;
- en date du 27 août 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1533 du 24 octobre 2002;
- en date du 26 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1058 du 21 octobre 2004.
 - en date du 23 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1681 du 9 août 2007.
- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.
- Que la comparante est la seule et unique associée de ladite société et qu'elle s'est réunie en assemblée générale extraordinaire et a pris, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social vers L-1724 Luxembourg, 33, boulevard Prince Henri, et de modifier en conséquence le premier paragraphe de l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" Art. 3. (1 er paragraphe). Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg."

Deuxième résolution

L'associée unique déclare que son adresse est L-1724 Luxembourg, 33, boulevard Prince Henri.

Troisième résolution

L'associée unique décide de modifier en conséquence de ce qui précède l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, détenues par l'associée unique la société anonyme DAIDI IMMOBILIERE S.A.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.»

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de 850,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.



Signé: Maurice SASSON, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 décembre 2011. Relation GRE/2011/4488. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 6 février 2012.

Référence de publication: 2012016519/56.

(120020256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.

Hamburg-Luxemburger Warenhandelsgesellschaft, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1016 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 13.799.

Les comptes annuels au 31.12.1999 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012017291/9.

(120020786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

Desta S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Capital social: EUR 560.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 96.745.

Extract of the resolutions taken by the Board of Directors on 26 January 2012

The Board of Directors accepts the resignation of Mr. Jean-Claude as Director of the Company with effect as of 14 January 2012.

The Board of Directors decides in conformity with the articles of incorporation and in conformity with the last paragraph of the article 51 of the law of 10 th August 1915 concerning commercial companies (as amended) to appoint on a provisional basis with immediate effect, and until the next General Meeting of the Shareholders, Mr. Diogo Alves, having his professional address at 412F route d'Esch, L-1030 Luxembourg who accepts, as Director in place of the Director who resigned. The next General Meeting of Shareholders shall make the permanent appointment of Mr. Alves.

According to the article 64(2) of the law dated August 10, 1915 relating to commercial companies, the Board of Directors decides to appoint with immediate effect Mr Diogo Alves, who accepts, as chairman of the Board for the whole duration of his mandate, i.e. till the Annual General Meeting of shareholders to be held in the year 2013.

Suit la traduction française de ce qui précède:

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration le 26 janvier 2012

Le conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Jean-Claude Buffin en tant qu'administrateur de la société avec effet immédiat au 14 janvier 2012.

Le conseil d'administration a décidé de coopter Monsieur Diogo Alves, ayant son adresse professionnelle 412F route d'Esch, L-1030 Luxembourg en qualité d'administrateur de la société, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui devra procéder à son élection définitive.

Conformément aux dispositions de l'article 64(2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration a élu en son sein un Président en la personne de Monsieur Diogo Alves. Monsieur Alves est nommé durant toute la période de son mandat, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui sera tenue en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 26 janvier 2012.

Référence de publication: 2012018823/32.

(120023101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck